



Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 30 novembre 2021

Le mardi 30 novembre, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 24 novembre 2021.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Madame Agnès BERTRAND

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE ; M. Didier ANTONELLI ; M. Éric AZIÈRE ; Mme Agnès BERTRAND ; Mme Julie CABOT ; Mme Stéphanie CLAUX ; M. Maxime COCHARD ; M. Elliot DE FARAMOND ; M. Guillaume DURAND ; Mme Anissa GHAIKI ; M. Zoubir GHANEM ; M. Valentin GUENANEN ; M. Thierry LE DEZ ; M. Florentin LETISSIER ; M. Jérôme MARCHAND ; Mme Sinda MATMATI ; Mme Hélène MERMBERG ; Mme Sidonie PARISOT ; Mme Carine PETIT ; Mme Olivia POLSKI ; M. Pierre RABADAN ; M. Bruno SAINTE-ROSE ; Mme Mélody TONOLLI ; M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,  
M. Amine BOUABBAS, durant toute la séance,  
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, durant toute la séance,  
Mme Catherine CHEVALIER, durant toute la séance,  
Mme Stéphanie CLAUX, jusqu'au projet de délibération 2021 DAC 48,  
Mme Anissa GHAIKI, à partir du projet de délibération 2021 DAE 54  
M. Zoubir GHANEM,  
Mme Carine PETIT jusqu'au projet de délibération 2021 DASES 281  
Mme Olivia POLSKI, jusqu'au projet de délibération 14 2021 24  
M. Pierre RABADAN, à partir du projet de délibération 14 2021 24  
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance,  
Mme Mélody TONOLLI, à partir du projet de délibération 2021 DU 165  
M. Cédric VILLANI, durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,  
Mme Mélody TONOLLI,  
M. Patrick VIRY,  
Mme Sinda MATMATI,  
M. Jean-François ALEXANDRE,  
M. Valentin GUENANEN,  
M. Elliot DE FARAMOND,  
Mme Agnès BERTRAND,  
M. Didier ANTONELLI,  
Mme Agnès BERTRAND,  
Mme Hélène MERMBERG

Mme Carine PETIT,  
M. Guillaume DURAND.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

**Mme BERTRAND ouvre la séance à 19 h 04.**

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Veillez excuser Carine Petit qui m'a demandé de démarrer ce Conseil et qui va arriver d'ici une petite demi-heure. Il y aura quelques modifications dans l'ordre des délibérations.

**– 14 2021 21 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 novembre 2021**

**Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND**

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je vous propose d'adopter le compte rendu des délibérations du dernier Conseil d'arrondissement.

**M. VIRY**

Je vous signale une coquille en page 47 sur les prises de parole. Madame la Maire a annoncé ma prise de parole puis celle de M. GUENANEN et celle de M. VILLANI. Or le nom de M. VILLANI a été mis à la place du mien en début de paragraphe.

**M. DURAND**

Je relève une deuxième coquille page 45 sur le vœu sur les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Une prise de parole m'est attribuée et a été tenue par M. BOUABBAS.

En page 36, lors de ma réponse sur la forêt urbaine, j'ai un peu bafouillé durant mon intervention, donc cela a été mal retranscrit : je précisais que la densité de végétation était de 10 arbres et 40 arbustes par 100 m<sup>2</sup> et non 10 m<sup>2</sup> comme cela est inscrit dans le compte rendu.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je sou mets au vote avec ces trois modifications.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 263**

**– 14 2021 21 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 novembre 2021**

**Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND**

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

**– 2021 DAC 48 : Signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 avec l'association Cité-Théâtre (Théâtre de la Cité Internationale) 14<sup>e</sup>**

**Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI**

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit d'une délibération qui vise à renouveler la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour 2022-2024 concernant le Théâtre de la Cité Internationale qui est signée entre le ministère de la Culture, la fondation nationale de la Cité U et la Ville de Paris.

Le Théâtre de la Cité Internationale agit au quotidien pour soutenir en particulier les jeunes équipes artistiques et déploie également, notamment sur notre territoire, un gros travail d'action culturelle

auquel nous avons même pu participer avec les centres sociaux et lors du 14<sup>e</sup> des Fiertés. Il y a des spectacles, mais aussi des ateliers, des rencontres avec des artistes, des débats, des projections de films.

Par rapport à la précédente convention, un nouvel axe va être développé en direction des compagnies plus expérimentées. Le Théâtre de la Cité U va leur proposer des résidences courtes : une saison renouvelable une fois et des coproductions. Cela sera dans une logique de coopération avec d'autres théâtres parisiens et franciliens, toujours dans l'objectif d'accompagner les jeunes compagnies émergentes.

Dans la période, le Théâtre de la Cité U ne s'en sort pas trop mal au vu des fréquentations en forte baisse dans d'autres théâtres, même si sur le mois de novembre, cela a été assez compliqué. La dégradation de la situation sanitaire n'aide pas du tout.

50 % de la fréquentation du Théâtre de la Cité U concerne des moins de 30 ans.

#### **M. ANTONELLI**

Le groupe Paris en commun voulait souligner le beau travail de ce magnifique théâtre qui a été sauvé de justesse il y a quelques années, notamment par la municipalité parisienne. C'est un lieu culturel à la programmation éclectique, mais exigeante qui n'est certainement pas assez reconnue médiatiquement. En particulier dans le contexte actuel très difficile pour le milieu culturel, les jeunes troupes ont besoin de soutien et surtout de confiance. Dans ce théâtre, elles ont une programmation sur un long temps, ce qui est très appréciable et assez extraordinaire.

Ce lieu pluridisciplinaire au public extrêmement jeune mérite tout notre soutien pour voter cette subvention.

#### **M. AZIÈRE**

Je rejoins ce qui vient d'être dit sur l'importance du théâtre et de l'art théâtral dans le 14<sup>e</sup>, sachant que nous sommes sur quelque chose qui relève de la physionomie du 14<sup>e</sup> arrondissement, de son caractère et de sa culture. Je souligne l'importance que l'action municipale doit attacher à l'irrigation de cet arrondissement par ce qui fait l'esprit du 14<sup>e</sup> arrondissement, l'esprit artistique et l'art théâtral.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 264**

– **2021 DAC 48 : Signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 avec l'association Cité-Théâtre (Théâtre de la Cité Internationale) 14<sup>e</sup>**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DAC 639 : Bail Civil avec l'association Théâtre Paris 14 pour l'occupation de locaux situés 92 rue du Moulin Vert à Paris 14<sup>e</sup>**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

#### **M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit de la Salle Marius Magnin au 105 rue Raymond Losserand, une salle culturelle et citoyenne, que j'ai évoquée au dernier Conseil d'arrondissement où nous avons voté une délibération permettant d'équiper cette salle qui va bientôt être rendue à la culture et aux habitants.

Avec cette délibération, il s'agit de mettre en place un bail pour que le Théâtre 14 puisse y déployer ses activités.

Ce projet est réfléchi de longue date. De nombreux citoyens et citoyennes essaient de faire revivre cette salle depuis plusieurs années. La mairie du 14<sup>e</sup> avait financé ces travaux. Le Théâtre 14 travaille depuis 2018 sur un projet pour cette salle. D'ici la fin de l'année, les travaux devraient être complètement terminés. Nous pourrions passer à l'équipement et faire vivre cette salle autour de projets culturels, mais également des projets citoyens, des projets autour de la jeunesse et en lien avec les acteurs et actrices du territoire, réunis régulièrement pour en discuter.

#### **M. VIRY**

Nous voterons pour cette délibération en confiance, mais nous tenons à vous faire remarquer que pour une aide en nature autour de 72 000 €, avoir les documents financiers afférents au dossier aurait été d'une utilité minimale. Nous votons pour, mais c'est insuffisant en termes d'instruction de dossier.

#### **M. ANTONELLI**

Il y a quelques semaines, j'avais exprimé ici notre satisfaction à apprendre enfin la réouverture de cette salle historique, fermée depuis une dizaine d'années. Nous avons toute confiance en la nouvelle direction du Théâtre 14 Cette direction va ouvrir un nouveau lieu dans notre arrondissement et nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est une très bonne nouvelle.

Pourtant, nous voulons rappeler un point : si pour les ateliers artistiques et les pratiques professionnelles ou amateurs qui seront majoritairement l'activité du lieu, il n'y a aucun doute et aucun problème, mais il ne faudrait pas perdre de vue la vocation citoyenne de cette salle en accueillant des associations (UP 14 et autres) et son ouverture sur le quartier, notamment avec les écoles qui cherchent souvent des lieux, ne serait-ce que pour les fêtes de fin d'année. Un théâtre serait un lieu de rêve pour ces enfants et pourrait entraîner certaines vocations.

C'est donc avec beaucoup d'attente que nous voterons cette délibération.

#### **M. AZIÈRE**

Avec la Cité Théâtre et le Théâtre 14, le 14<sup>e</sup> peut s'enorgueillir d'avoir deux outils permettant de renforcer la politique culturelle dans l'arrondissement, en particulier dans le domaine théâtral. La Salle Marius Magnin va renforcer ce dispositif. C'est une excellente chose en particulier pour le théâtre que vous avez appelé « citoyen » et que j'appellerais « amateur ». L'éveil des consciences sur le plan artistique peut être simplement artistique. J'insiste donc sur l'importance du théâtre amateur. C'est souvent le premier pas et une mine absolue de talents dont l'arrondissement doit regorger.

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

En tant qu'ancienne présidente du conseil de quartier Pernety, je suis particulièrement contente de soumettre cette délibération au vote

---

### **DÉLIBÉRATION N° 265**

– 2021 DAC 639 : Bail Civil avec l'association Théâtre Paris 14 pour l'occupation de locaux situés 92 rue du Moulin Vert à Paris 14<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

- 
- **2021 DAC 60 : Signature d’avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>) et subvention (51 000 €) à l’association La Place - Centre culturel hip-hop**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Pour le 14<sup>e</sup>, le sujet que je voulais mettre en exergue est l’association Circusnext qui s’installe à la Ferme Montsouris. C’est encore un projet porté par des citoyens et des citoyennes du 14<sup>e</sup> et je les remercie de leur mobilisation. C’est grâce à cette mobilisation, à laquelle nous nous associons, que nous pouvons faire émerger ce type de projet et sauvegarder des lieux.

La compagnie Circusnext a pris possession des lieux en octobre dernier. Les travaux d’aménagement ont commencé notamment avec la pose d’un bar dans l’espace logis et des poses de cloison dans l’espace bureau, car ce sera aussi un lieu de travail pour Circusnext qui soutient le cirque contemporain et qui a un rayonnement international.

Une visite est prévue le 15 décembre avec le conseil de quartier Montsouris qui a beaucoup travaillé sur ce projet. L’association continue de rencontrer les différents acteurs de l’arrondissement pour avoir ce maillage de territoire.

Au premier trimestre 2022, l’association va terminer les aménagements scéniques. En mars 2022, il y aura le passage de la commission de sécurité. Enfin, en mai-juin 2022, nous pourrons inaugurer un nouveau lieu culturel et citoyen du 14<sup>e</sup>.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 266**

- **2021 DAC 60 : Signature d’avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>) et subvention (51 000 €) à l’association La Place - Centre culturel hip-hop**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- **2021 DASES 256 : Subventions (203 857 €), conventions et avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

**M. ANTONELLI**

Paris a malheureusement connu ces dernières années une augmentation des rixes entre jeunes. Cela concerne également toute l’Île-de-France et des villes de province qui ne sont pas épargnées par ce phénomène « de mode » violent et très difficilement contrôlable quand ces rixes sont enclenchées.

La Ville de Paris avec la stratégie parisienne de la prévention des rixes présentée en juin 2019 a apporté des réponses fortes avec une organisation partenariale dynamique, un dispositif d’alerte et un renforcement des actions de préventions qui sont le moyen le plus efficace pour endiguer ce phénomène. Tout le monde en est d’accord. Cette stratégie saluée par les partenaires, justice, police, secteur associatif, etc., a été renforcée, parce que jugée efficace sur ses premiers mois d’effet, par un acte dit « acte n°2 ». Il s’agissait d’aller vers un renforcement des liens avec l’éducation nationale, de faire un travail plus direct avec les communes limitrophes, notamment avec Malakoff pour le 14<sup>e</sup>. Enfin, l’équipe de médiation de la Ville de Paris a été doublée avec un objectif de travail ciblé autour des collèves.

Il existait également un appel à projets qui nous amène à la délibération de ce soir pour développer des actions de prévention que tout le monde réclame quand on connaît le phénomène. Cet appel à projets a reçu un très bel accueil avec 71 projets proposés et portés par 40 associations. La Ville de Paris a choisi 39 projets de 33 associations.

Dans le 14<sup>e</sup>, nous avons des associations bien connues :

- Fil de soie propose des actions de basket acrobatique et un stage d'échasses ;
- L'association le Moulin prévoit une action de prévention des rixes « Comprendre et agir » qui consiste à mettre parents, éducateurs et enfants autour de goûters, de réunions et de conversations afin de savoir d'où viennent les problèmes et d'où vient cette sectorisation dans les têtes et de faire comprendre le mieux vivre ensemble ;
- La compagnie À l'affût sur le 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> va proposer des stages de théâtre ;
- L'Union sportive bretonne, sur le 14, 15 et 16, va proposer des stages sportifs.

L'objectif de ces actions est que les enfants des différents quartiers se rencontrent et se connaissent afin que les tensions diminuent. Je ne dis pas que cela peut éradiquer totalement le phénomène, mais que les tensions diminuaient et que certains enfants passaient à autre chose plutôt que d'aller se battre et risquer leur vie. Malheureusement, il y a eu des morts à déplorer sur ces rixes.

Mon collègue du 15<sup>e</sup> arrondissement est très demandeur de ce type d'actions à chaque réunion nous avons ces mêmes phénomènes. Il a bien raison. C'est ce que nous allons faire en votant, j'espère à l'unanimité, cette délibération.

#### **M. VIRY**

Deux choses m'interpellent dans ce que vous avez dit, M. ANTONELLI : une chose que vous avez dite et un mot que vous n'avez pas prononcé.

Vous avez dit qu'il s'agissait d'un « phénomène de mode ». Je crois que vous faites une erreur grave d'appréciation. Les rixes ne sont pas un phénomène de mode, mais un problème pour tout le monde. Je ne nie pas que vous en ayez conscience, mais on ne peut pas appeler cela un « phénomène de mode ». C'est sous-estimer le problème et la souffrance des gens qui les vivent.

Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas prononcé le mot de police municipale. Or, une politique publique ne fonctionne que si l'on remplit les deux plateaux de la balance : la prévention et le maintien de l'ordre. À aucun moment, vous n'avez prononcé ce mot.

Nous allons voter pour, car ces actions ne sont pas inutiles, mais elles sont loin d'être suffisantes.

#### **M. AZIÈRE**

Je remercie M. ANTONELLI pour sa présentation. Vivement que les tensions diminuent dans Paris et dans le 14<sup>e</sup> ! Je salue la coopération 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> sur ce plan-là., car très sincèrement, voir la coopération entre les deux arrondissements sous tous points de vue reste un de mes étonnements les plus contemporains et les plus durables.–

Après les tensions que nous souhaitons tous voir diminuer est venu le temps des frictions avec les drames que nous avons connus encore récemment. Je salue l'acte 1 qui est celui de présenter une stratégie parisienne de prévention des rixes. Je salue l'appel à projets qui est l'acte 2 avec les 71 projets sur lesquels j'aurais éventuellement un regard sympathique et quelquefois un peu critique. J'attends l'acte 3 qui est le retour d'évaluation de ces politiques. En matière de politique publique, notamment de politique de la ville, je suis effrayé par la pulvérisation du budget sur des actions dont il faudra mesurer l'efficacité en termes de coordination et de retour d'évaluation, ce qui n'est pas souvent fait.

Je vois qu'une association veut améliorer le dialogue entre les jeunes et les adultes (enseignants, familles, éducateurs) sur l'apparition de la violence afin de prévenir des embrouilles et lutter contre les rixes en relation avec les associations et les habitants du 12<sup>e</sup> pour 3 000 €. Ce n'est pas cher payé !

Je pense que la place donnée sur ce budget aux associations qui vont agir dans le 14<sup>e</sup> arrondissement me paraît tout à fait justifiée, bien qu'un peu faible. Le stage échasses dans le 14<sup>e</sup> permet sans doute d'enjamber les difficultés. Mais tout cela est encore à prendre avec une distance particulière et une

lucidité. Je vous engage, en tant que responsable de la sécurité dans le 14<sup>e</sup>, à rester très exigeant sur les retours de cette politique publique permettant vraiment de mesurer si on peut vraiment éviter à l'avenir les drames qui se sont déroulés sur la dalle du 15<sup>e</sup> arrondissement ou la Porte de Vanves et les interactions entre les bandes des quartiers, en particulier entre 14<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> arrondissement.

#### **M. ANTONELLI**

La police municipale n'entre pas dans la délibération d'aujourd'hui, mais vous avez raison : la police municipale fait partie de cet environnement préventif pour éviter les rixes et nous attendons des nouveaux agents municipaux qu'ils créent un lien avec les enfants. Mais, l'enjeu de ces faibles subventions à ces associations est pour ces enfants de se rencontrer. Le club des échasses vous fait peut-être sourire, mais cela peut être un moyen pour que les enfants des différents quartiers se rencontrent sur un microprojet. Il n'est pas besoin d'une énorme subvention, comme pour une autre association. L'intérêt est que les enfants créent du lien afin de diminuer les tensions. La police municipale fera partie de cette prévention.

Sur le mot « phénomène de mode », vous avez certainement raison. Il ne faudrait pas l'employer. Mais c'est nouveau. Ce phénomène est accompagné par les réseaux sociaux. Quand le phénomène est enclenché, il n'y a que la police nationale qui puisse faire quelque chose. Tout le but de la prévention des rixes mise en place par la municipalité est justement d'agir avant l'enclenchement du phénomène rixe. Malheureusement, cela ne marche pas à chaque fois. Nous avons depuis quelques mois dans le 14<sup>e</sup> une baisse significative de ce phénomène. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans le 15<sup>e</sup>. Nous devons donc rester vigilants, car les bandes de Falguière et de Pernety continuent quand même de se frotter au moins verbalement. Je veux souligner l'action de l'association Feu vert qui depuis le début d'année, a déjoué de nombreux rendez-vous assez violents. Cela est avec le concours du corps enseignant du collège Giacometti qui est vigilant sur la façon dont se préparent ces phénomènes et alerte la police municipale avec l'action de Feu vert. En dernier lieu, il y a la police nationale.

J'ai été à la dernière réunion avec la nouvelle procureure de la République de Paris. C'est le phénomène numéro 1 que justice, police et élus de Paris doivent endiguer et que nous commençons petit à petit à endiguer en partie grâce à ces petites interventions associatives.

Nous tirons un bilan, M. AZIÈRE. Mais nous avons eu un acte 2 parce que l'acte 1 avait donné un bilan extrêmement positif de ces relations associatives. S'il y a des événements, je vous inviterai à y participer. Il est intéressant d'avoir un relais avec des élus. Les enfants sont de plus en plus jeunes : la tranche d'âge est de 12 à 16 ans dans ce genre de phénomènes très violents. Il faut donc que nous soyons tous ensemble pour endiguer ce phénomène d'ampleur nationale. Sur l'Île-de-France, la police nationale a compté 75 bandes pouvant entrer dans ce phénomène de rixes.

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Comme l'a dit M. ANTONELLI, nous ne minimisons pas le phénomène. Toutes les solutions ne sont pas dans cette délibération. Là, nous sommes dans le cadre de la prévention qui est un premier stade qui me paraît extrêmement important.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 267**

– **2021 DASES 256 : Subventions (203 857 €), conventions et avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DPE 56 : Subventions (37 800 €) et conventions avec deux structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

#### **M. ANTONELLI**

Je reparle de la Fondation Jeunesse Feu Vert dans un autre cadre. Ces professionnels de l'encadrement des jeunes en difficulté ont en effet plusieurs cordes à leur arc.

Il s'agit d'une subvention pour aider deux structures dans le cadre de la prévention de la délinquance afin d'aider des jeunes en difficulté, pour la plupart des délinquants que nous essayons de réinsérer dans la société. Depuis très longtemps, la Ville de Paris développe et soutient des dispositifs de prévention visant à l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté.

La Fondation Jeunesse Feu Vert a constitué 15 équipes qui interviennent dans différents arrondissements, dont le nôtre. En 2022, il y aura d'autres arrondissements. Cette association propose de décliner des chantiers éducatifs autour de l'entretien des espaces végétalisés englobés dans le service municipal de la propreté et des jardins. Ce sera évidemment en fonction des besoins identifiés par la DPE et de la disponibilité des équipes éducatives, mais nous pouvons avancer qu'ils feront trois sessions par mois de deux ou trois heures mobilisées sur la base de missions et de circuits d'intervention définis par les divisions territoriales de la propreté. Les jeunes seront bien évidemment encadrés par un ou plusieurs éducateurs ou éducatrices qui interviendront au rythme de deux prestations de 3h30 par mois.

Il s'agit d'une subvention de 18 000 € extrêmement intéressante qui a déjà donné des résultats extrêmement satisfaisants en insérant ces jeunes dans un cadre professionnel relativement strict, ce qu'ils ne connaissent pas ou peu et qui leur remet le pied à l'étrier pour se réinsérer dans la société, ce que nous souhaitons tous.

#### **M. VIRY**

Mon intervention aurait été de la même nature que la précédente, mais je vais tenir compte de la réponse que M. ANTONELLI a déjà faite pour ne pas prolonger inutilement les débats.

#### **M<sup>me</sup> MATMATI**

En tant qu'adjointe à la transition écologique et à la propreté, je souhaite soutenir cette délibération de chantiers éducatifs dans les différents arrondissements de Paris, notamment le 14<sup>e</sup>.

Ces nombreux chantiers prévus pour 2022 viennent renforcer notre souhait de pédagogie et de sensibilisation à la propreté et à l'environnement auprès des jeunes. Ce dispositif et ce contrat entre la Fondation Feu Vert et la Direction la propreté permettra de mobiliser des jeunes très éloignés de l'emploi et en risque de marginalisation, de leur faire découvrir les codes du monde du travail, de les préparer en les valorisant aux exigences de la vie professionnelle et d'identifier les freins liés à l'insertion.

Par cet engagement éducatif qui a porté ses fruits dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, ces actions permettront par la même occasion de leur faire découvrir les métiers et les missions de la direction de la propreté avec une première immersion et compréhension de l'univers de la propreté à l'échelle d'un arrondissement et le partage d'une expérience de vie visant à la mise en valeur des capacités de chacune et chacun et à leur autonomie et engagement en tant que citoyen. L'implication de ces jeunes dans ce dispositif autour de l'entretien d'espaces végétalisés sur l'espace public, sachant qu'ils sont eux-mêmes habitants du 14<sup>e</sup>, permettra de renforcer la mobilisation autour des sujets liés à la propreté en ville.

L'association Feu Vert a été présente à nos côtés dans le cadre de missions de collecte de déchets et de mégots en mai et en octobre dernier, tout particulièrement autour du quartier Pernety et du dispositif de la rue sans mégots. Cela a été un plaisir pour moi de les rencontrer et de mettre en place ces animations ponctuelles autour de la thématique d'éducation à l'environnement et à sa protection.

Nous voterons favorablement cette délibération.

---

## DÉLIBÉRATION N° 268

– **2021 DPE 56 : Subventions (37 800 €) et conventions avec deux structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DASES 281 : Subventions (120 212 €) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022 - Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14**

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

### **M<sup>me</sup> CABOT**

Dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la collectivité parisienne souhaite inscrire dans la durée son soutien aux bagageries. Ces dernières permettent aux personnes sans domicile fixe d'entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion.

Outre ce service de consignes, elles offrent un accueil, une halte, un lieu d'écoute, d'échange, d'information et d'orientation à un public en grande précarité. Il existe à ce jour 10 bagageries qui fonctionnent à Paris, dont l'une dans le 14<sup>e</sup>, la bagagerie solidaire, dont nous avons déjà parlé ici et que nous sommes très fiers de soutenir. Nous sommes convaincus de l'intérêt social de ses actions et de l'engagement de la cinquantaine de bénévoles qui assurent son fonctionnement.

Comme vous le savez, la bagagerie solidaire est provisoirement installée sur le site de l'impasse Reille dans l'attente de la fin des travaux de ces futurs locaux et elle est en activité depuis le 16 avril dernier. Elle est ouverte trois jours par semaine en début de matinée et en soirée.

Je vous invite aujourd'hui à bien vouloir voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 5158 €, correspondant à la prise en charge de ses frais locatifs pour les mois de janvier à avril 2022.

Cette délibération autorise également la Ville de Paris à signer un avenant à la convention de subventions d'investissement afin de mettre en adéquation le calendrier de distribution des fonds attribués à la bagagerie avec ses échéances de sortie de trésorerie, l'objectif étant de ne pas placer la bagagerie dans une situation financière difficile par des décalages de trésorerie.

### **M. VIRY**

Vous connaissez notre opposition non pas au principe d'une bagagerie dans le 14<sup>e</sup> qui est très noble, mais à la manière dont cela a été mis en place, notamment sur le plan du financement et des procédures administratives afférentes. C'est uniquement pour cette raison que par cohérence nous nous abstiendrons sur la délibération.

### **M. GUENANEN**

Je veux juste soutenir la délibération présentée par ma collègue, Julie CABOT, et souligner l'importance de cette délibération qui vient soutenir un lieu extrêmement important pour les personnes sans domicile fixe. Cette bagagerie facilite l'insertion sociale des personnes qui, en plus d'y laisser leurs affaires, peuvent y boire un café, se réchauffer et partager un temps convivial. Cette subvention vient témoigner du soutien de la Ville à ce dispositif. Nous restons attentifs aux besoins de la bagagerie solidaire, en particulier durant cette période de pandémie qui fragilise les personnes en situation d'exclusion. Nous voterons cette délibération sans aucune réserve.

## M. LETISSIER

Je me réjouis aussi de cette subvention. Cette bagagerie est un projet que nous attendions. Nous en avons déjà parlé sous la précédente mandature. Nous sommes très heureux de ce dispositif.

Je crois que sur ce genre de sujet, il faudrait des votes à l'unanimité. En ce moment, nous voyons tous les jours des images bouleversantes dans notre ville : des gens qui dorment dehors, qui sont dans la rue par cette température. C'est insupportable ! Je crois que certains sujets devraient nous rassembler.

Je crois que la Ville prend largement ses responsabilités en la matière, notamment avec l'entreprise de décompte des personnes à la rue chaque année pour interpeller l'État. Que fait l'État ? C'est lui qui a la compétence en matière d'hébergement d'urgence. Il y a eu un certain nombre de débats juridiques durant lesquels l'État tentait de se défausser sur les collectivités, mais le Conseil d'État a rappelé très clairement que l'État avait la responsabilité « d'assurer à toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychologique ou sociale un hébergement d'urgence. » L'hébergement d'urgence est le minimum pour s'abriter, retrouver la dignité et repartir dans un parcours d'insertion. On se souvient d'un certain nombre de promesses qui avaient été faites, notamment il n'y aurait plus de personnes à la rue. Je voudrais rappeler chacun à ses responsabilités, surtout dans cette période de débats publics forts.

Nous voterons avec force cette délibération.

## M. AZIÈRE

Chacun prend ses responsabilités. Je pense que l'État prend les siennes et la Ville prend les siennes à la mesure de ses moyens. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je pense que tous les moyens sont bons et sont justes, en particulier dans cette période hivernale, pour aider ceux qui sont dans la rue et renforcer la politique, initiée à Paris de longue date, des bagageries.

Je n'ai pas de réticence là-dessus. Nous avons toujours soutenu cette politique à Paris et en particulier dans le 14<sup>e</sup>. L'unanimité n'est pas forcément la règle du débat et chacun prend ses responsabilités, mais la mobilisation des moyens notamment ceux engagés par le 14<sup>e</sup> arrondissement dans la bagagerie solidaire du 14<sup>e</sup> est à mettre à l'honneur des responsables publics de l'arrondissement.

## M. VIRY

Je répète que nous soutenons sur le principe et nous avons voté de nombreuses autres délibérations de même nature. Mais en raison de la mise en place de cette association et de son financement qui ne nous paraît pas conforme, nous préférons ne pas participer à ce vote. Nous ne votons pas contre, nous nous abstenons.

## M<sup>me</sup> CABOT

Je voulais remercier du soutien très majoritaire à cette délibération. Comme l'a dit Florentin LETISSIER, je pense que sur de tels sujets, il est bon d'être unis. C'est au bénéfice de tous. Je regrette vraiment votre vote qui n'est pas favorable, même si vous ne votez pas contre. Je trouve très bien d'avoir des principes et j'en ai moi-même beaucoup, mais je trouve que sur ces sujets, l'action vaut mieux.

*Arrivée de Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, qui reprend la présidence de séance.*

---

### DÉLIBÉRATION N° 269

– 2021 DASES 281 : Subventions (120 212 €) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022 - Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 14 2021 23 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de quatre associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

#### **M. DE FARAMOND**

Cette délibération vise à autoriser l'inscription à la MVAC et à profiter de son accompagnement et de ses services qui sont très mobilisés de quatre associations :

- Les Papilles Furieuses qui soutiennent l'agriculture paysanne et écologique ;
- Le GEIPAN qui développe des ateliers dans le 14 ;
- Les Mots scènes qui crée et diffuse des spectacles de théâtre ;
- Et l'union des sociétés bretonnes de l'Île-de-France.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 270**

– 14 2021 23 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de quatre associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs  
Pour : 30 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 14 2021 24 : Renouvellement de la Charte des Conseils de quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

#### **M. DE FARAMOND**

Cette délibération a pour objet le renouvellement de la Charte des Conseils de quartier.

Notre arrondissement est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de participation active. La période que nous avons traversée ces deux dernières années a renouvelé une dynamique d'engagement, mais également rendu l'exercice de la démocratie locale plus compliqué en modifiant durablement nos habitudes et nos pratiques. Les conseils de quartiers ne font pas exception. Au contraire, ils se sont retrouvés au premier plan et devant s'adapter, ce qu'ils ont fait. À l'heure où la démocratie participative est un principe qui doit guider notre action d'élus locaux, il est essentiel que son action soit facilitée et ouverte au plus grand nombre.

La Charte des Conseils de quartier que je vous présente ce soir répond à ces objectifs : celui d'aller vers les habitants et habitantes, de laisser la possibilité à chacun de s'y engager selon son temps disponible alors que nous savons que cette implication peut être chronophage, d'occuper l'espace public et de promouvoir une citoyenneté active à l'heure où beaucoup brandissent une citoyenneté de combat ou d'exclusion. L'élaboration de cette nouvelle charte s'est déroulée selon un processus participatif le plus large possible afin d'associer l'ensemble des habitants et des habitantes, avec plusieurs phases. Nous avons notamment organisé six ateliers dans les différents conseils de quartiers,

un petit-déjeuner citoyen, deux réunions de finalisation de la charte pour aboutir à ce texte finalisé. Plus de 400 personnes y ont participé.

Il y a eu certaines modifications : la suppression du nombre de 60 conseillers, l'agrandissement des comités d'animation à 20 membres, un rôle mieux défini pour le service de démocratie locale afin qu'il accompagne plus efficacement les initiatives et le bon fonctionnement des quartiers, l'inscription d'une volonté d'aller vers et de présence sur l'espace public des conseils de quartiers qui s'inscrivent dans l'ensemble des instances de participation de l'arrondissement (associations, CLH, conseil citoyen) et la mise en place de formation par le service démocratie locale afin de former les conseillers et les conseillères, d'outiller les habitants et habitantes qui voudraient s'engager plus en avant dans la vie de leur quartier.

Si vous en délibérez favorablement, une large campagne de communication aura lieu entre décembre et janvier et un renouvellement effectif pour la deuxième quinzaine du mois de janvier.

### **Intervenant (public)**

Je me permets de vous interroger à propos de la nouvelle charte des conseils de quartiers du 14<sup>e</sup> en ma qualité de citoyen, de conseiller de quartier et de membres d'une jeune association de l'arrondissement.

Bien que la plupart d'entre vous n'aient pas pu suivre les ateliers et réunions qui ont conduit à son élaboration, vous avez maintenant la responsabilité de délibérer sur la nouvelle version de la charte des conseils de quartier du 14<sup>e</sup>. Il nous faut tout d'abord féliciter les services de la démocratie locale qui ont réussi le challenge de finaliser un document dans un temps record avec la participation la plus positive des conseillers présents lors de la réunion de restitution du 19 novembre. Néanmoins, malgré les remises en cause par les conseillers et membres de conseils de quartiers de nombreux points de la version du projet de la charte et la demande d'une extension des délais de concertation, cette charte fait aujourd'hui l'objet d'une délibération.

Il semble important de rappeler que les conseils de quartiers ont pris connaissance du document une semaine avant la réunion de restitution du 19 novembre alors que d'autres arrondissements de Paris ont construit pendant neuf mois la révision de leur charte.

Quelle réponse cette version de la charte apporte-t-elle aux attentes constatées lors du diagnostic sur le fonctionnement passé les conseils de quartiers ? Comment renforce-t-elle le rôle de garant de la participation citoyenne de la démocratie locale aux conseillers de quartier ? Certes, la nouvelle charte engage ceux de nos concitoyens qui donneront généreusement leur capital de temps disponible dans les nouveaux comités d'animation à des tâches importantes, mais peu déterminantes sur la promotion de la participation recherchée. Par ailleurs, elle comporte trop peu d'exigences sur ceux qui disposent de moyens pour que les comités d'animation soient en mesure de stimuler cette participation et d'apporter aux citoyens de notre territoire les accompagnements requis. Cette charte n'apporte pas les garanties prévues par la loi pour développer et faire vivre la démocratie participative promue par nos élus afin de faire de notre régime politique une démocratie permanente. Il nous reste donc beaucoup à faire pour que les conseils de quartiers soient en capacité de répondre aux attentes de la loi à l'origine de leur création.

Chers représentants élus, votre engagement sur cette charte doit en conséquence être un engagement à veiller aux conditions de mise en œuvre pour leur donner vie. Vous pourrez compter sur nous pour vous le rappeler. Nous comptons sur vous pour y répondre favorablement.

### **M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Benjamin, pour cette intervention et votre participation à toutes les étapes qu'Elliot a rappelées. Vous étiez dans de nombreux ateliers et réunions de travail.

### **M. VIRY**

J'aurai deux questions sur ce projet de charte et deux remarques de forme.

Pourriez-vous aller plus loin sur la notion « d'aller vers » ? C'est une notion relativement récente qui mérite d'être mieux comprise. Elle est très peu explicitée dans le document.

Sur le budget, je crois comprendre qu'il est géré en autonomie par les groupes thématiques et que le comité d'animation n'a pas de rôle. En tout cas, ce n'est pas explicitement dit. Je trouve ça

étonnant qu'il n'y ait pas un minimum de coordination ou de centralisation sur cet aspect. Nous ne sommes pas sur des enjeux financiers énormes, mais le dispositif est un peu flou.

Sur la forme, sur l'article 3, quand on liste les non-discriminations, on ne parle pas des discriminations liées au genre. Il serait bon de l'ajouter.

Plus loin dans le document, on parle d'équipe municipale. C'est une notion très vague qui, à mon avis, n'a pas de véritable fondement. Il faudrait plutôt parler de la municipalité, des adjoints ou de la majorité.

Enfin, on ne voit pas très bien comment les élus d'opposition prennent la parole. Si on se réfère au point 5 du document, il est fait mention d'une prise de parole du maire et de l'équipe municipale sans mention des autres membres. Est-ce en tant que participant membre d'un conseil de quartier, comme tout autre citoyen, ou est-ce qu'il n'y a pas de prise de parole ? Ce n'est pas explicite.

#### **M. DURAND**

Je me réjouis de la modification de cette charte qui permet le nombre de personnes participant aux travaux des conseils de quartiers, que ce soit dans les réunions plénières ou dans les groupes thématiques. Il y a toujours les mêmes prérogatives pour utiliser des budgets ou proposer des vœux, mais il n'y a plus de statut de conseiller ou conseillère attribué à un moment et fixe pendant les trois ans des mandats de conseil de quartier, mais cela peut évoluer avec des déménagements, du temps disponible, etc., en conservant des règles permettant de ne pas donner le droit de vote tout de suite lors des réunions plénières ou en ligne à des personnes venant d'arriver, ce qui permet de se prémunir de mésusage des conseils de quartiers.

Les écologistes soutiennent toujours autant ces dispositifs qui permettent de discuter. Nous nous attachons à ce que cela continue et que ce ne soit pas des réunions publiques bis où la Maire et ses adjoints et adjointes viendront présenter des projets, mais que les conseils de quartiers puissent se saisir eux-mêmes des sujets, interpeller, travailler, faire des propositions et participent à une vraie démocratie permanente et participative.

#### **M. AZIÈRE**

J'entends les problèmes qu'a pu poser la méthode de concertation et les moyens d'informations qui ont été mis en œuvre pour informer l'ensemble des conseillers de quartier ainsi que la livraison toujours un peu tardive des documents définitifs en ce qui concerne les différentes modifications de charte. Tout cela ne devrait plus appartenir à un conseil municipal ou à une collectivité comme la nôtre. Nous pourrions fonctionner avec un gain de transparence qui est le minimum de respect pour ceux qui participent à la vie municipale.

Je regrette que dans la charte, nous n'ayons pas insisté suffisamment sur les outils et les moyens d'information mis à l'usage des conseils de quartiers afin qu'ils puissent diffuser leurs réflexions et leur information et augmenter l'impact participatif, sachant que le vote est ouvert à l'ensemble des conseillers et donc à tous les habitants. Il serait important que nous puissions innover avec de nouveaux outils ou mettre à la disposition des conseils de quartiers des outils efficaces.

Le risque sur lequel je reste vigilant est que les compétences et les moyens des conseils de quartiers ne soient pas mis à mal par la superposition des instances de démocratie participative. Il y en a de plus en plus. Nous pouvons nous en réjouir. Néanmoins, il faut qu'elle soit utile et qu'elle ait chacune leur champ de compétence et leur domaine d'intervention entre le conseil citoyen, un panel représentatif tiré au sort ou une autre instance participative.

Dans les éléments nouveaux de la charte, je lis que nous visons à favoriser l'expression des acteurs du quartier et le dialogue entre les habitants du quartier et les différentes instances, quelles que soient leurs origines et leurs opinions. Je voulais savoir si la qualification d'habitants comprenait l'origine et l'opinion dans l'esprit de quelqu'un. Je trouve cette justification superflue.

Le vote est ouvert à l'ensemble des conseillers et donc de tout habitant. Est-ce que cela concerne les élus de l'arrondissement ?

## **M. ANTONELLI**

Je ne m'attendais pas la dernière remarque de M. AZIÈRE. Je comprends les problématiques posées par M. VIRY. Je regrette que ce ne soit pas Mme CARRÈRE-GÉE qui depuis 2008, refuse de mettre les pieds dans les conseils de quartier du 14<sup>e</sup> qui nous demande, ce soir, d'avoir le droit à la parole.

La base même d'un conseil de quartier est que tous ceux qui participent aient droit la parole et surtout à l'écoute des autres.

Je remercie mon collègue Elliot pour cette présentation. Les modifications apportées aujourd'hui à cette charte sont dans la droite ligne des protocoles que nous avons enregistrés ici même depuis 2002. Le 14<sup>e</sup> a toujours eu un temps d'avance sur l'autonomie des conseils, la valorisation de leurs travaux et la défense de leur totale liberté d'expression, que l'on soit élu ou pas.

Les conseils de quartiers doivent évoluer, car la société évolue et les générations passent. Aujourd'hui, nous étudions un texte qui entérine les profondes modifications de 2015 et de 2018 qui visaient à débarrasser les conseils d'une hiérarchie interne qui les freinait et était devenue pesante et non représentative et il fallait mettre en exergue le travail des bénévoles dans les différentes commissions thématiques qui sont le rôle le plus important des conseils de quartiers. Les commissions thématiques sont choisies par les participants des conseils de quartiers. Tout thème est possible.

Aujourd'hui, ce texte va plus loin que les précédents en éliminant une certaine gangue réglementaire. Il permettra à de nombreux habitants du 14<sup>e</sup> d'aborder les conseils qui seront plus souples, beaucoup plus ouverts et en adéquation avec notre époque. Cette formule plus libre et plus ouverte permettra d'attirer de nouveaux habitants du 14<sup>e</sup> qui, en se découvrant et créant du lien grâce à ces conseils, trouveront des objectifs citoyens communs et iront certainement plus vite vers la création d'associations, ce qui est une des vocations premières des conseils de quartiers.

C'est donc avec enthousiasme que le groupe Paris en commun votera cette nouvelle charte.

## **M. DE FARAMOND**

La méthode de concertation n'a pas été de seulement de 10 jours. Elle a débuté par une information avec envoi de questionnaires cet été, puis une information plus large à l'ensemble des habitants et habitantes dès le forum de rentrée de septembre des associations. Différents ateliers ont été organisés dans tous les quartiers ainsi qu'un petit-déjeuner participatif avec plusieurs ateliers. À partir de tous ces retours, il y a eu une réunion de restitution des principaux axes d'évolution le 8 novembre, puis une deuxième réunion le 19 novembre. Il est vrai que nous sommes arrivés à une version que nous avons souhaité partager pour reconstruire avec les habitants et des habitantes. Lors de la réunion de restitution, nous avons précisé qu'il n'y avait pas de souci pour avoir un délai supplémentaire tout en indiquant que nous souhaitions la présenter lors de ce Conseil du 30 novembre. En effet, nous entrons dans une période de débat présidentiel. Pour éviter toute critique d'instrumentalisation des conseils de quartiers, nous avons souhaité passer cette charte au Conseil du 30 novembre afin d'avoir un renouvellement effectif sur le mois de décembre et le début du mois de janvier, car il faut un temps pour faire un appel à volontaires, afin d'avoir des conseils de quartier renouvelés dès le mois de février.

Sur les moyens à disposition des conseils de quartiers, nous avons mis en place la plateforme citoyenne qui doit permettre à chaque conseil de quartiers d'avoir son espace, de diffuser ses informations au plus grand nombre et de réaliser du travail inter-conseil sur des sujets transversaux. Il y a des moyens renforcés avec la reconduction des budgets de fonctionnement tout au long de leur mandature. En outre, un vœu avait été adopté à l'unanimité sur le fait de pouvoir expérimenter dans le 14<sup>e</sup> d'avoir un budget de fonctionnement plus important que le budget d'investissement.

J'arrive à la notion « d'aller vers ». Cela représente beaucoup d'occupations de l'espace public ainsi que le lien avec d'autres instances de démocratie participative qui ne se superposent pas, mais se complètent au niveau de l'arrondissement. C'est pourquoi sur l'année 2023 nous allons avoir un travail de rédaction d'une charte de la démocratie locale qui intégrera la charte des conseils de quartiers. Tout cela fait système. Ainsi, « aller vers » signifie de la présence sur l'espace public, plus de liens avec les autres instances de participation et une attention portée à l'ensemble des habitants et habitantes de chacun des six conseils de quartiers. Cela passe par des événements, des débats en plénière avec un ordre du jour que nous souhaitons plus participatif. Comme vous l'avez dit, il n'y a pas de discrimination de genre, par l'instauration de la prise de parole alternée en plénière mis à

disposition, afin d'éviter le « mansplaining » ou des réflexes patriarcaux. Je suis d'accord avec vous sur le fait d'ajouter cette notion de discrimination de genre.

#### **M. VIRY**

Je vous remercie de me laisser réagir. M. ANTONELLI a mis en cause notre collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Il est vrai que nous n'allons pas dans les conseils de quartiers. Je n'y vais d'ailleurs pas. Vous auriez donc pu me citer. C'est pour une raison que M. DE FARAMOND a évoqué dans des termes un peu différents. Nous considérons qu'il n'y a pas de présence politicienne à avoir, voire de dérive vers le noyautage. Ce n'est sûrement pas souvent le cas. Mais nous pouvons nous prévenir contre le risque.

À partir du moment où vous écrivez qu'il y a des prises de parole de la majorité, c'est un peu curieux en termes de forme. C'est pourquoi je me permettais cette remarque.

#### **M. DE FARAMOND**

Sur ce point, souvent, les conseils de quartiers sollicitent les élus, adjoints et conseillers de la majorité municipale pour répondre sur un certain nombre de projets municipaux. Il s'agissait d'organiser cette parole justement pour que les conseils de quartiers restent des instances de participation qui ne soient pas dirigées ou animées par les élus. Mais les élus de l'opposition ont tout loisir de participer aux plénières et de s'exprimer comme tous les citoyens et citoyennes du 14<sup>e</sup>.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Pour conclure le débat, je voulais remercier Elliot pour le travail effectué dans un contexte compliqué pour mobiliser et réunir des habitants qu'ils soient actuellement conseillers de quartiers, mais aussi simples habitants. Je remercie également Constantin qui travaille auprès d'Elliot à la mairie ainsi que les deux référents des conseils de quartiers actuels, Thomas et Pauline.

Je pense que c'est une bonne charte qui préserve, voire même amplifie, les acquis des conseils de quartiers du 14<sup>e</sup> arrondissement. En effet, on leur donne encore plus de libertés dans leur propre organisation et dans l'organisation de leurs débats avec de nouveaux outils. La plateforme citoyenne a été travaillée tout au long de l'année dernière. Nous allons retravailler l'affichage public pour les associations, mais aussi des conseils de quartiers. La réunion du 19 novembre a réuni plus de 50 personnes. Réunir autant de personnes un vendredi soir de 18h à 21h30 n'est pas rien. Nous avons fait une lecture collective de la charte et nous sommes arrivés à un document qui fédérait tout le monde. 10 jours plus tôt, nous avions dit à l'ensemble des citoyennes et citoyens engagés dans ce débat que nous voulions vraiment tenir cette inscription au Conseil du 30 novembre. D'une part, c'était pour terminer cette phase de concertation et de constitution de la nouvelle charte afin qu'en 2022, sur une année pleine et entière, vous puissiez passer à l'action dans vos quartiers. Nous avons indiqué que si le 19 novembre, nous n'étions pas d'accord sur des points essentiels et clivants et nous nous apercevions qu'il y avait nécessité de retravailler et de rediscuter, nous le décalerions au 25 janvier, mais que si nous nous mettions d'accord sur un document, nous le passerions au Conseil du 30 novembre.

Nous avons entendu qu'il y avait un besoin de passer à l'étape d'après et d'organiser en début d'année un programme de formation aux outils, d'échanges de bonnes pratiques, etc. pour que les conseils de quartiers puissent correctement se les approprier. Nous leur avons dit que parfois nous-mêmes n'arrivions pas à suivre le rythme de concertation sur de nombreux sujets dépendants des politiques publiques municipales de la Ville de Paris et donc ils n'étaient pas obligés de réfléchir en 13 jours à la fois sur le schéma départemental senior, le plan alimentation durable, le futur héritage des Jeux olympiques, le plan bruit, le futur plan propreté du 14<sup>e</sup>... Par contre, nous ferons à chaque fois passer des informations. Nous essaierons d'avoir un calendrier plus détaillé plus en amont de ces grandes concertations. À ce sujet, il y avait eu de bons retours sur la concertation et le temps donné aux conseils de quartiers sur la révision du plan local d'urbanisme. De fait, le PLU est sur un temps long, donc chacun peut trouver le temps de se l'approprier et y travailler. Cela reprend les acquis des conseils de quartiers, cela leur donne les moyens d'aller plus loin.

Ce sont les habitants qui animent et dirigent les conseils de quartiers et non les élus. C'est ainsi dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ce n'est toujours pas le cas dans d'autres arrondissements et d'autres villes.

Les 30 élus du Conseil d'arrondissement, opposition comme majorité, reçoivent l'information de la tenue, de la date et de l'ordre du jour de tous les conseils de quartiers. L'objet de la précédente

charte consistait à arrêter le collège des élus, mais tous les élus pouvaient à tout moment aller au conseil de quartier, s'intéresser, débattre, intervenir. Je pense qu'il ne faut pas voter le budget, car nous sommes élus et nous devons rester dans un positionnement clair. En début d'année, nous devons travailler sur des méthodes, des outils et des formations sur divers sujets de politique publique pour que les conseils de quartiers puissent fonctionner cette année de manière pleine et entière. Aujourd'hui, vous avez dans l'arrondissement énormément de citoyens impliqués sur de très nombreux sujets. Il faut donc aider les associations, les commerçants, etc., et aider à renouer les liens et créer des passerelles entre les conseils de quartiers et les autres cercles engagés qui suivent les sujets. Par exemple, sur la rue d'Odessa, les habitants et les commerçants de la rue d'Odessa vont travailler avec nous et le conseil de quartier Montparnasse et il faut que nous fassions le lien et que tout le monde comprenne l'intelligence, la pertinence du lien avec le projet de la rue d'Odessa. Nous serons un soutien pour aider les conseils de quartiers. Notre intérêt d'avoir des conseils de quartiers dynamiques qu'ils soient ou non d'accord avec nous. Il est essentiel que les instances de démocratie directe aient les moyens de fonctionner. Cette charte le permet. Il s'agit d'une reconquête permanente.

#### **M. AZIÈRE**

Si l'objectif est d'aider les conseils de quartiers à diffuser l'information, à augmenter leur impact sur les habitants du quartier, dans les moments importants des conseils d'arrondissement, je consulte les sites Internet des conseils de quartiers et je suis frappé de voir la désuétude dans laquelle ils sont souvent par rapport à leur dernière réunion, leurs procès-verbaux, etc. Or aujourd'hui, c'est le premier outil de communication. Je comprends très bien que les responsables de conseils de quartiers n'aient pas que cela à faire. C'est long, lourd et astreignant. Cela pourrait faire partie des choses permettant une meilleure communication et un meilleur relais entre le travail des conseils de quartiers et les habitants du quartier en faisant sorte que pour les sites voués aux six conseils de quartiers du 14<sup>e</sup>, nous puissions leur apporter la formation ou l'aide nécessaire pour qu'ils puissent reporter « en temps réel » sur leur site les travaux effectués afin d'augmenter la participation.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Il faut que nous fassions connaître la plateforme citoyenne. C'est l'outil sur lequel tout le monde peut aller donner son avis. En 2022, nous commencerons à travailler là-dessus.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 271**

#### **– 14 2021 24 : Renouvellement de la Charte des Conseils de quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement**

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

#### **– 2021 SG 75 : Subventions 45 400 € (22 700 € Ville de Paris, 22 700 € Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et six associations dans le cadre du dispositif « Sport senior en plein air »**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI*

#### **M<sup>me</sup> GHAIDI**

Il s'agit de subventions de 45 400 €, 22 700 € de la Ville de Paris et 22 700 € des fonds de dotation Paris 2024 et de conventions entre la Ville de Paris et six associations dans le cadre du dispositif « Sport senior en plein air ».

Pour le 14<sup>e</sup>, c'est la Jeunesse Athlétique Montrouge pour un montant de 2500 €.

La convention a pour objet de définir les modalités de subventionnement par la Ville de Paris et les fonds de dotation Paris 2024 pour un projet « Sport senior en plein air ». Ce projet vise à développer le sport senior en extérieur sur les territoires parisiens en s'appuyant sur les OMS et les clubs pour favoriser l'activité physique régulière des seniors prioritairement d'avril à octobre.

Dans ce cadre, la JAM assurera deux séances hebdomadaires de course à pied et de remise en forme au Parc Montsouris et à la Cité Universitaire pour 30 seniors chaque semaine de janvier à décembre 2022.

Pour information, la JAM est un club omnisports du 14<sup>e</sup> arrondissement de 700 licenciés qui propose depuis 125 ans un grand nombre d'activités sportives sur le 14<sup>e</sup> arrondissement, que ce soit du sport individuel ou collectif. Huit disciplines sont proposées toute l'année.

#### **M. AZIÈRE**

J'ai une intervention générale concernant les retombées des Jeux olympiques. J'ai toujours été très favorable à la candidature de la Ville de Paris aux JO. Je suis heureux de voir les retombées et la réalité du bénéfice que Paris pourra retirer, non pas en termes d'image ou de réputation, mais d'augmentation des moyens vers les licenciés des associations sportives. Je trouve extrêmement important que cela puisse devenir une réalité dans la vie de nos clubs et la vie sportive de Paris, sachant que je ne suis pas sûr aujourd'hui que tous les Parisiens mesurent bien l'imminence des Jeux olympiques. Je voudrais renforcer l'état de conscience de l'exécutif de la Mairie de Paris sur l'importance de dire que nous ne sommes qu'à deux ans de l'accueil des Jeux olympiques.

C'est un premier pas qui concerne les subventions engagées par le fonds parisien olympique sur les clubs sportifs. Je veux croire que cela pourra être le commencement d'une prise de conscience générale et du renforcement de l'esprit sportif parisien et j'associerai volontiers l'Île-de-France et la Seine-Saint-Denis à cet effort et ce bénéfice.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 272**

– **2021 SG 75 : Subventions 45 400 € (22 700 € Ville de Paris, 22 700 € Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et six associations dans le cadre du dispositif « Sport senior en plein air »**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 SG 76 : Transformations Olympiques - Subventions 185 000 € (92 500 € Ville de Paris ; 92 500 € Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et 23 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

#### **M<sup>me</sup> GHAI**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de subventionnement par la Ville de Paris et les fonds de dotation Paris 2024 pour la mise en œuvre du projet « Paris Sportives ». Ce projet vise à favoriser la mixité des terrains et consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et des associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter et d'habituer les femmes à utiliser les terrains d'éducation physique en accès libre.

Pour le 14<sup>e</sup>, nous avons le Paris Basket 14 en association avec le Paris Basket 15. Ces deux associations s'engagent à animer des séances dédiées à 50 filles de 11 à 18 ans par des encadrements

qualifiés de leurs clubs à raison d'une séance le dimanche après-midi d'avril à juin puis de deux séances hebdomadaires pendant l'été ainsi que l'organisation du tournoi 100 % féminin, enfants et adultes, et la création d'un parcours photo entre les deux terrains sur les murs de la ville et les grillages avec des clichés des joueuses pris lors du premier tournoi.

Le choix des Paris Basket 14 et 15 était de créer une émulation autour de la pratique sportive féminine sur les TEP autour du basket, mais aussi d'autres activités comme la boxe, etc., afin que les filles puissent se réapproprier ces espaces publics.

Le second projet concerne le Hustle Paris Basket qui organisera des séances sportives multi-activités pour un public féminin en proposant des activités sportives émergentes et du self défense, des ateliers autour de l'égalité femmes-hommes, des violences envers les femmes et des discriminations avec la mise en place de deux créneaux pour les publics 7-17 ans.

Je vous invite à voter une subvention de 10 000 € pour le Paris Basket 14 et Paris Basket 15 et de 12 000 € pour le Hustle Paris Basket.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 273**

– **2021 SG 76 : Transformations Olympiques - Subventions 185 000 € (92 500 € Ville de Paris ; 92 500 € Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris et 23 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 SG 77 : Transformations Olympiques - Subventions (400 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et 35 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

Dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 », lancé le 10 mai 2021 et clôturé le 2 juillet, près de 500 projets ont été déposés, dont 120 sur le territoire francilien. 67 prévoient des activités à Paris. Cet appel à projets vise à soutenir les associations portant des projets innovants utilisant le sport comme impact social et s'inscrivant dans une des quatre thématiques suivantes : santé et bien-être ; éducation et citoyenneté ; inclusion, solidarité et égalité et développement durable.

Pour cet appel à projets, la Ville a souhaité s'associer à Paris 2024, à l'agence nationale du sport, au département de la Seine-Saint-Denis, au comité national olympique et sportif français et au comité paralympique et sportif français.

Parmi les projets retenus, une très grande majorité est portée par des acteurs sportifs et/ou associatifs dans des quartiers prioritaires. Ces projets ont donc vocation à bénéficier aux habitants de ces quartiers. Je vous propose donc de soutenir les 35 initiatives lauréates, dont neuf portées par des associations sportives, avec le projet impact social qui seront suivies par la direction de la jeunesse et des sports et les municipalités.

**M. LETISSIER**

Il est très important que ces jeux Paris 2024 aient un véritable impact social positif sur notre territoire, tout en minimisant l'empreinte écologique. C'est la première fois dans l'histoire des JO

que l'on pousse un certain nombre de démarches assez loin sur ces sujets. Nous le reconnaissons même si nous, écologistes, avons toujours été critiques de cette candidature Paris 2024. Maintenant, il faut se projeter et être le plus exigeant possible.

Je voulais saluer deux points. D'une part, les projets soutenus dans cette délibération sont beaucoup en quartiers prioritaires de la ville. Il est important de le souligner, car un certain nombre de JO par le passé ont montré que l'impact social des JO gentrifiait encore davantage la ville et transformait des quartiers populaires en quartiers gentrifiés. Cela creusait donc la fracture sociale au sein des territoires. Il ne faut pas que cela se passe pour Paris 2024, mais qu'il y ait au contraire une réduction d'un certain nombre d'inégalités.

D'autre part, il est intéressant qu'avec ces conventions et subventions, nous ne soyons pas uniquement sur des projets portés par des acteurs du monde du sport et sur des projets purement liés au sport. Il y a une volonté d'aller sur des projets mélangeant sport et culture, allant sur la thématique de la solidarité et de la santé. Je voulais citer trois exemples : les Petits débrouillards qui étaient pendant un moment sur les Grands Voisins à Saint-Vincent-de-Paul interviennent sur la science et la façon de rendre pédagogique un certain nombre de questions scientifiques par rapport aux jeunes avec la question sport et science. Il y a la structure « Zéro mégot » qui travaille sur comment sensibiliser la population au fait d'arrêter de jeter des mégots par terre, ce qui a un impact très négatif sur l'eau, car un mégot pollue 500 l d'eau. Enfin, l'association Carton Plein, structure importante dans l'économie sociale et solidaire, va être accompagnée pour proposer à 75 personnes en situation en grande précarité des ateliers de remise en forme afin de pouvoir rouler en triporteur pour effectuer des activités de livraison de logistique. Ce type de démarche est intéressant. J'apprécie quand l'argent du comité olympique va à de tels projets plutôt que sur des projets beaucoup plus discutables, surtout qu'il n'y a pas de fiscalisation d'un certain nombre d'acteurs économiques qui bénéficient d'autres soutiens.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 274

– 2021 SG 77 : Transformations Olympiques - Subventions (400 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et 35 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DJS 125 : Subventions exceptionnelles (91 500 €) à plusieurs associations sportives

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI*

**M<sup>me</sup> GHAIDI**

Concernant ces subventions exceptionnelles, pour le 14<sup>e</sup>, nous avons le Basket Paris 14 pour une subvention annuelle de fonctionnement de 3000 € et la Jeunesse Athlétique de Montrouge pour une subvention à hauteur de 3000 €. Il s'agit de demandes d'aides exceptionnelles en raison des difficultés financières de l'année passée, suite à la crise sanitaire. Nous avons souhaité aider ces deux clubs qui ont une perte d'adhérents, même s'ils les ont retrouvés à la rentrée, et qui n'ont pas pu pratiquer, la plupart étant pratiqués à l'intérieur.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 275

– 2021 DJS 125 : Subventions exceptionnelles (91 500 €) à plusieurs associations sportives

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Votants : 29 dont 7 pouvoirs  
Pour : 29 dont 7 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DJS 164 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

**M<sup>me</sup> GHAI**

La politique de la Ville de Paris en faveur des jeunes repose sur un objectif principal : favoriser leur accès à l'autonomie. La Ville de Paris a donc créé de nombreux dispositifs qui aident les jeunes dans leur accès à l'autonomie. Le Paris Jeunes Vacances en est un.

Ce dispositif permet à de nombreux jeunes Parisiens et Parisiennes, de 16 à 30 ans, de bénéficier de 200 € pour partir en séjour autonome en s'appuyant sur les structures dédiées aux jeunes et les mairies d'arrondissement.

Paris Jeunes Vacances est un dispositif municipal facilement accessible et possédant une dimension sociale importante. Au cours de l'année 2021, 55 jeunes ont pu en bénéficier dans le 14<sup>e</sup>.

**M. VIRY**

Nous votons chaque année ce dispositif, mais je n'avais pas souvenir de la fourchette d'âge en vigueur. Cela nous a surpris de voir que cela allait jusqu'à 30 ans. Était-ce déjà le cas ?

**M<sup>me</sup> GHAI**

En fait, c'est de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes handicapés.

---

**DÉLIBÉRATION N° 276**

– 2021 DJS 164 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Votants : 30 dont 6 pouvoirs  
Pour : 30 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAE 54 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M. GUENANEN**

Il s'agit d'une délibération concernant les activités commerciales sur l'espace public. Il y a eu des appels à propositions pour l'attribution des emplacements commerciaux sur l'espace public entre les mois de novembre 2019 et août 2021. Pour notre arrondissement, cela concerne l'attribution de neuf emplacements commerciaux, dont la liste est jointe à l'annexe et que vous pouvez consulter. Je vais surtout vous rappeler les critères d'attribution :

- Le projet d'exploitation : les produits et services proposés, le rapport qualité-prix et la capacité à animer le lieu choisi sur l'espace public ainsi que le développement durable du projet ;
- La valorisation de l'emplacement : la façon dont cet emplacement est mis en valeur esthétiquement, l'insertion dans l'environnement urbain ainsi que des investissements projetés par les porteurs de projets ;
- Enfin, le critère financier, c'est-à-dire la redevance proposée.

L'ensemble des emplacements soumis à votre vote sont pour une durée de trois ans.

Enfin, concernant la question des poneys au Parc Montsouris, je rappelle qu'en juillet 2021, il y a eu l'adoption par le Conseil de Paris d'une charte en faveur du bien-être animal à Paris qui impose une série d'obligations aux personnes exploitant ces commerces sur l'espace public. Cette réflexion a été portée et débattue en Conseil de Paris par l'ensemble des groupes de la majorité. Elle a été adoptée et s'impose à l'ensemble des exploitants de ces commerces dans les parcs et jardins.

### **M<sup>me</sup> PARISOT**

Élue en charge de la condition animale, j'aurais préféré que les balades à dos de poney disparaissent de l'espace public et des espaces verts de la Ville de Paris. En effet, je ne crois pas aux vertus pédagogiques de cette courte promenade sur les dos des poneys, au sens propre comme figuré, ni au fait que lesdites balades contribueraient au développement d'une quelconque empathie vis-à-vis de ces animaux sensibles et intelligents qui méritent toute notre attention et notre bienveillance. Les poneys ne devraient pas être de simples objets de consommation.

Mon collègue Valentin GUENANEN vient de soumettre cette délibération qui entérine le renouvellement de cette activité au sein de certains espaces verts parisiens et en particulier au Parc Montsouris. Néanmoins, il est notable de constater que la durée de l'autorisation passe de cinq ans à trois ans, période à l'issue de laquelle il serait souhaitable de faire évoluer l'offre de façon à ce que cette question ne se pose plus. J'espère d'ailleurs pouvoir y travailler avec la Ville de Paris. Il faut noter que la Ville profite de ce renouvellement pour imposer à cette nouvelle exploitante une charte visant à améliorer le bien-être animal de façon significative en imposant un certain nombre de contraintes et d'attentions à l'égard des poneys. Certes, ces mesures diverses visent à améliorer la condition des poneys qui travaillent dans nos espaces verts et augurent d'une meilleure prise en compte de leurs besoins. Néanmoins, mes collègues élus Europe écologie les Verts et moi-même nous abstiendrons de voter cette délibération.

### **M. DE FARAMOND**

Nous soulignons l'effort fait par la mise en place de la charte du bien-être animal. Mais le groupe Génération.s va également s'abstenir sur cette délibération sur ce point particulier des balades à poney dans le Parc Montsouris.

Concernant la vertu pédagogique de la découverte de l'animal avancée par certains et certaines, je pense qu'il faut sortir de ce mode d'exploitation commerciale qui reste de l'exploitation animale. Nous pouvons travailler à une découverte du rapport aux animaux de manière plus générale différente qui sorte du système marchand.

Mais je souligne les efforts faits sur la durée de la convention et les modalités de mise en œuvre.

### **M<sup>me</sup> POLSKI**

Sur le sujet des balades à poney, cela reste aujourd'hui une activité très prisée des Parisiens dans les parcs et jardins. Je pense qu'il faut que nous l'accompagnions d'une démarche sur le bien-être animal. C'est la raison pour laquelle mon collègue Christophe Najdovski a travaillé avec des associations de défense des animaux sur cette charte. C'est issu d'un travail avec les associations. Cela s'applique à tous les porteurs de projets. Nous continuerons à travailler sur le sujet durant les trois ans à venir.

Je continue à penser que la présence d'animaux en ville est importante. Il faut voir comment le faire afin que cela se passe bien pour les animaux. Mais il ne faut pas se couper de ce rapport quand on est Parisiens. Les vertus pédagogiques des animaux vis-à-vis des enfants sont importantes. Je pense qu'il faut que nous accompagnions cette démarche d'un affichage sur le respect des animaux, que nous

demandions des choses supplémentaires afin d'expliquer aux enfants ce qu'est un animal et comment il faut se comporter avec lui. Je suis très favorable à ce que nous continuions à travailler cette question. Cela est très attendu par un grand nombre de familles parisiennes.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Comme maire d'arrondissement, je voterai cette délibération. Nous avons eu un très grand débat au sein de l'équipe du 14<sup>e</sup> arrondissement sur ce que signifiait la présence animale en ville et ses conditions, sur ce que nous pouvions accepter et ce que nous ne pouvions plus accepter et sur les évolutions qui doivent avoir lieu. La majorité s'est entendue sur le fait que nous renouvelions, car il y avait une réduction et un changement de gestionnaire. Je trouve très juste ce qu'a dit Sidonie PARISOT et je suis certaine qu'avec Valentin GUENANEN et Guillaume DURAND, nous allons veiller à ce que cela se passe différemment pour ces trois prochaines années. Je sais qu'à l'Hôtel de Ville, la position du 14<sup>e</sup> arrondissement est d'arrêter d'avoir un lien financier avec un animal, car ce n'est pas un lien de qualité, et il faut que nous allions vers autre chose. Nous avons trois ans pour le faire et je pense que ce sera un projet intéressant. Je pense que nous devrions impliquer les habitants sur cette question. Cela nécessite un débat.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 277**

– **2021 DAE 54 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 18 dont 4 pouvoirs

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 12 dont 3 pouvoirs

(A Bouabbas, M Tonolli, Z Ghanem, J Cabot, E De Faramond, G Durand, C Villani, F Letissier, J Marchand, S Matmati, C Chevallier, S Parisot)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DAE 218 : Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14<sup>e</sup>)**

– **2021 DAE 222 : Subvention (5 800 €) à l'association village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14<sup>e</sup>)**

– **2021 DAE 241 : Subvention (6 500 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous allons présenter les trois délibérations qui concernent les illuminations dans les rues commerçantes où il y a des associations de commerçants.

**M. GUENANEN**

En effet, je vais rapporter les délibérations DAE 218, 222 et 241 relatives aux subventions aux associations des commerçants du 14<sup>e</sup> arrondissement pour les illuminations de fin d'année. Vous n'aurez pas manqué de remarquer que nos rues sont illuminées depuis quelques semaines à la nuit tombante.

Cela concerne trois associations : l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc, l'association village Daguerre et l'association des Plaisanciers. Il s'agit de trois subventions

pour les aider à illuminer nos rues : 6500 € à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc, 5800 € à l'association village Daguerre et 8300 € à l'association des Plaisanciers.

Je tiens à rappeler l'effort conséquent réalisé par la Ville à la demande de la mairie d'arrondissement en 2020 afin d'accompagner les associations de commerçants et artisans, car les subventions avaient été significativement augmentées afin de les aider alors que nous étions en pleine pandémie et qu'ils n'avaient pu faire leurs activités habituelles (vide-greniers, brocantes). Ainsi, les montants avaient été rehaussés l'année dernière, et cette année, nous revenons au même montant que lors de l'année 2019, avant la pandémie. Le fait qu'elles soient au même niveau qu'en 2019 représente un effort important et significatif de la Ville de Paris à l'égard des associations, car nous sommes dans un contexte budgétaire contraint.

#### **M. AZIÈRE**

C'est un effort significatif et important, mais normal compte tenu de la période que viennent de traverser les commerçants. Je soutiens ces trois délibérations. C'est un soutien citoyen pour les trois et un soutien affectueux pour celle des Plaisanciers qui me concerne plus particulièrement.

#### **M<sup>me</sup> POLSKI**

Effectivement, les commerçants ont traversé deux années très difficiles entre la période des gilets jaunes et les différents confinements et cela reste encore très compliqué. Je crois que nous sommes tous assez contents de retrouver des rues illuminées. Cela redonne un air de fête dans un moment compliqué. Je suis contente que cela puisse être voté à l'unanimité.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 278**

– 2021 DAE 218 : Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 279**

– 2021 DAE 222 : Subvention (5 800 €) à l'association village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 280**

– 2021 DAE 222 : Subvention (5 800 €) à l'association village Daguerre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Votants : 30 dont 7 pouvoirs  
Pour : 30 dont 7 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAE 316 : Marché aux puces de la Porte de Vanves - avenant de prolongation

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M. GUENANEN**

Cette délibération concerne le marché aux puces et le square aux artistes de la Porte de Vanves.

La gestion de ce marché a été déléguée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 à la société EGS par une convention de cinq ans. Cette délégation arrivant à échéance le 31 mars 2022, la procédure de renouvellement a été initiée. Une délibération a d'ailleurs été votée lors d'un conseil d'arrondissement. À chaque fois que nous renouvelons une délégation de service public, l'idée est d'améliorer les services et les prestations à destination des habitants de notre arrondissement. Plusieurs réflexions ont été engagées par les services de la Ville pour améliorer le fonctionnement du marché aux puces de notre arrondissement, à la Porte de Vanves.

Les attentes de la ville, notamment en matière d'attractivité, du marché aux puces et du square aux artistes ont été prises en compte et travaillées par les services. Des études techniques ont été lancées concernant les différentes options qui pouvaient être envisagées. Ces délais d'étude ont retardé le lancement de la suite de la procédure. Il s'agit donc d'un avenant pour une prolongation de trois mois de la durée actuelle du contrat afin de poursuivre la procédure d'attribution de la délégation de service public. Il s'agit d'une délibération technique pour prolonger la durée du présent contrat.

**M. VIRY**

S'agissant d'une mesure de gestion de cette nature, comme à l'accoutumée, nous allons nous abstenir, même si sur le principe, la présence du marché aux puces nous convient.

Par la même occasion, je voulais observer que, depuis quelques mois, la Ville est coutumière de ces reports de trois ou six mois. Nous avons l'impression d'une mauvaise gestion ou d'un manque d'anticipation sur les 18 derniers mois qui laisse interrogatif.

**M<sup>me</sup> POLSKI**

Vous n'aurez pas manqué de remarquer que ces 18 derniers mois, nous avons eu un certain nombre de confinements et un certain nombre de perturbations pour tout le monde. Cela a eu des conséquences. Il s'agit d'un avenant de quelques mois qui permet de mieux travailler et d'avoir des perspectives d'amélioration en cours sur ces puces auxquelles nous tenons tous.

---

**DÉLIBÉRATION N° 281**

– 2021 DAE 316 : Marché aux puces de la Porte de Vanves - avenant de prolongation

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.  
Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 25 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 460 : Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

## **M. GUENANEN**

Cette adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme concerne Airbnb. Il s'agit d'un sujet structurant à Paris qui pose vraiment question et sur lequel nous agissons.

La Ville de Paris est confrontée depuis plusieurs années, voire dizaine d'années, à l'essor important des locations touristiques saisonnières facilité par l'implantation de grandes plates-formes (Airbnb). L'augmentation de la part de logements dédiés aux locations saisonnières a eu pour conséquence directe de diminuer l'offre globale de logements destinés aux habitants, en particulier dans les arrondissements du centre de Paris. Afin de préserver au mieux les habitations destinées aux Parisiennes et aux Parisiens et de lutter activement contre ce phénomène, la Ville de Paris a souhaité mettre en place une réglementation plus stricte sur les locations saisonnières.

Plusieurs actions politiques ont été mises en place ces dernières années. Je pense notamment au fait que les Parisiens sont autorisés à louer leur résidence principale dans une limite de 120 jours maximum par an. Pour toute personne souhaitant louer une habitation en meublé touristique ne constituant pas une résidence principale, il convient de respecter les conditions suivantes : obtenir une autorisation de changement d'usage avec compensation ou procéder au changement de destination du local en hébergement hôtelier. La Ville de Paris a également mis en œuvre un dispositif permettant aux habitants de signaler un meublé touristique potentiellement non autorisé avec une adresse mail dédiée. La Ville de Paris entend quotidiennement lutter activement contre toutes les locations meublées illégales en renforçant les contrôles.

Cependant, nous adaptons notre politique municipale au fur et à mesure que nous constatons sur le terrain des besoins de régulation. La présente délibération vise à mettre en place un dispositif limitant la possibilité de transformer des locaux commerciaux en location meublée touristique. Il s'agit d'un nouveau règlement, que nous vous proposons d'adopter, fixant le régime d'autorisation d'un local à usage commercial en tant que meublé touristique. Les autorisations ne seront accordées qu'en répondant aux nouvelles modalités prévues dans le règlement joint à la délibération. Ce besoin fait sens par rapport à différents constats que la Ville a pu faire sur le terrain.

La pression touristique liée à l'essor des meublés de tourisme a eu un impact important sur les commerces de proximité qui se sont spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques des touristes. De nombreux locaux commerciaux se sont retrouvés transformés en meublé touristique et contribuent donc à la raréfaction de l'offre de commerces de proximité. La protection de l'usage commercial des locaux apparaît comme un élément essentiel de la régulation face à la pression exercée par l'offre de meublés touristiques. La présente délibération vise à l'adoption d'un règlement municipal pour identifier les périmètres concernés, fixer les conditions liées à la délivrance des autorisations et définir des critères pour accorder ou non l'autorisation de louer et de transformer un local à usage commercial en Airbnb. Ce nouveau régime d'autorisation vise à protéger les locaux à usage commercial et ainsi à éviter que nos commerces de proximité ne soient menacés.

Les critères retenus pour accorder ou non l'autorisation de changer la destination d'un local commercial sont les suivants : la transformation du local ne doit pas contribuer à rompre l'équilibre entre emploi, habitat, commerces et services au regard de la densité des meublés touristiques autorisés, de la densité et de la diversité de l'offre commerciale (travail fait avec l'APUR qui nous permet d'être au plus près de ce qui se passe avec les commerces de proximité) ainsi que de la densité de l'offre hôtelière existante, notamment par rapport au plan local d'urbanisme. L'idée est d'éviter que les différents usages ne viennent se mettre en concurrence. La location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain, en particulier au regard de différentes caractéristiques (surfaces, nombre de pièces, nombre maximal de personnes accueillies dans les locaux). Nous voyons donc qu'il y a une articulation entre la protection des commerces de proximité et la question des usages pour ne pas nuire aux différents riverains habitant autour des locaux commerciaux qui pourraient être transformés en Airbnb. Nous regardons également la question de la bonne insertion dans le tissu urbain, notamment par rapport aux caractéristiques du quartier. C'est là

encore mis en regard avec le plan local d'urbanisme. Enfin, les demandes d'autorisation de location des locaux à usage commercial en tant que meublés de tourisme sont instruites en lien avec les mairies d'arrondissement. C'est à souligner en termes de méthode.

La Ville de Paris souhaite protéger les commerces de proximité et éviter les effets de mode qui déstabiliseraient notre tissu commercial qui fait de notre ville un modèle quant à sa diversité commerciale.

Je finirai cette présentation par un clin d'œil littéraire. La survie de nos commerces de proximité n'a jamais été autant d'actualité, étant même consacrée par un prix littéraire cette année, le Prix Renaudot de l'essai à Anthony Palou pour son œuvre *Dans ma rue y avait trois boutiques*, dont je vais lire un court extrait : « Je travaillais toutes les vacances de Noël à la boîte à musique rue René Madec, une petite boutique si charmante avec des poutres bleues... (...) Dès dix heures du matin, avant l'ouverture de la boutique, il y avait non pas foule, mais quatre ou cinq septuagénaires qui attendaient le 33 tours qu'ils avaient commandés, un opéra de Mozart, une cantate de Bach... Plus tard, vers les dix-sept heures, sortant du lycée, cheveux gras et clope au bec, des jeunes défilaient pour écouter dans une cabine le dernier disque de Led Zeppelin, de Genesis ou de Yes... (...) À la veille de Noël, le magasin ne désemplissait pas, c'est peu dire que dès l'âge de seize ans, j'en ai fait, des paquets cadeaux. La Boîte à musique a sombré dans les années 1980, toute grignotée par les centres culturels Leclerc, les Fnac... Ce qu'elle est devenue ? Une boutique de souvenirs, toutes les villes ressemblent à Venise. »

C'est exactement ce que je ne souhaite pas pour notre Ville de Paris et notre arrondissement. Nous devons tout faire pour protéger nos villes et nos commerces de proximité. En plus de vous recommander de lire cet ouvrage, je vous recommanderai chaudement de voter cette délibération.

#### **M. VIRY**

Nous sommes favorables à l'idée d'un encadrement de ces démarches. Nous voterons donc pour cette délibération. Nous nous demandons s'il n'était pas possible d'aller plus loin en demandant que le maire d'arrondissement ait un rôle réel, concret et bloquant en lui donnant l'avis conforme sur chacune des transformations en cause.

#### **M. DURAND**

Mon collègue Valentin GUENANEN a été extrêmement éloquent sur le bien-fondé de cette délibération qui est attendue depuis un certain temps. Ce n'est pas de la faute de la Ville de Paris. La loi Elan prévoyait un tel dispositif, mais il a fallu trois ans pour sortir le décret d'application. Les villes peuvent enfin se saisir de ce dispositif. Nous nous en réjouissons. Sauvegarder les locaux de rez-de-chaussée et les commerces est extrêmement important dans nos villes tant menacées par de grandes surfaces ou de grandes chaînes et ce phénomène Airbnb qui est un vrai problème d'utilisation des logements. À cause de cela, nous créons des logements, mais nous n'arrivons pas à avoir plus d'habitants, car il y a de plus en plus de logements vides ou de logements en meublé touristique.

Je note deux points d'attention. Le premier, que je partage avec M. VIRY, est de s'assurer que les arrondissements seront bien associés. Cela pourrait être également le cas sur les terrasses. Au-delà d'avoir un avis, si cet avis pouvait être conforme et bloquant, ce serait une bonne chose.

En outre, comme cela représente ce travail en plus pour les services, il faudra s'assurer que les ressources humaines de la Ville puissent absorber ce travail supplémentaire.

#### **M. AZIÈRE**

Je voulais simplement renforcer votre vigilance sur la transformation des locaux à usage commercial en meublés de tourisme. Compte tenu de la situation particulière que nous traversons et du bilan plutôt désastreux de ces dernières années, c'est-à-dire la disparition des commerces, nous savons à quel point l'activité commerciale de nos rues est menacée, en particulier durant cette période. Je trouve que les critères mis en place sont terriblement flous et subjectifs. J'aurais aimé que les critères de densité soient précisés, d'autant qu'ils sont parisiens et ne s'appliquent pas particulièrement au 14<sup>e</sup>. Dans les premiers paragraphes de cette délibération, je retrouve tout ce que je crains et redoute en termes de désertification commerciale et d'assèchement des rues de Paris en termes d'activité commerciale. Quand je regarde les critères retenus pour accorder ou non l'autorisation, je constate qu'ils sont écrits en termes généraux et laissés à l'appréciation de la Ville de Paris. Je rejoins mon collègue sur l'absence de contrôle de l'exécutif d'arrondissement.

Nous sommes là dans des mesures de protection qui relèvent d'une bonne intention, mais qui manquent terriblement de réalité et d'efficacité. J'estime que la priorité n'est pas tant la transformation des locaux d'usage commercial en meublés touristiques, mais la transformation des locaux à usage de bureaux en logements.

#### **M<sup>me</sup> POLSKI**

Ce phénomène de transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques a été observé avant la crise sanitaire particulièrement dans le centre de Paris où cela a été assez important. Avec le Covid, ce phénomène s'est accéléré. Comme un certain nombre de commerçants ont fait le choix de fermer, derrière, des promoteurs immobiliers n'attendaient que de pouvoir acheter ces locaux pour les transformer. À ce stade, comme les locations Airbnb ne rencontrent pas beaucoup de touristes actuellement, cela n'a pas encore pris son essor. Mais avec le retour du tourisme, nous craignons que cela reprenne. C'est pourquoi nous n'avons pas attendu la révision du PLU. Cela fait aussi partie des sujets sur lesquels nous travaillons. En attendant de réaliser le PLU, comme nous avons eu en juin les décrets de la loi de 2019, il faut que nous renforçons vite les outils à notre disposition. Nous l'intégrons donc à notre règlement municipal.

Je vous rassure : les maires d'arrondissement seront tous associés et nous leur demanderons leur avis systématiquement. C'est expressément prévu.

Quant aux critères, je pense qu'ils nous permettent de répondre juridiquement à nos sujets. Ils seront probablement affinés au moment de la révision du PLU.

#### **M. GUENANEN**

Je remercie l'ensemble des groupes du Conseil d'arrondissement de soutenir cette délibération qui me semble aller dans le sens d'une régulation nécessaire de certains mésusages concernant le changement de destination de commerce.

Sur la consultation et l'association des mairies d'arrondissement, comme pour les terrasses aujourd'hui, toutes les mairies d'arrondissement et les élus locaux sont associés et nous pouvons échanger avec les services pour avoir le véritable ressenti du terrain et les vrais besoins. Cela va continuer.

Sur les critères qui seraient trop flous, je pense qu'il faut attendre d'une délibération-cadre, c'est-à-dire de donner un cadre général dans lequel chaque territoire va pouvoir rechercher les outils et avoir des réponses concrètes. En l'état, cette délibération nous permettra d'avoir une action efficace dès qu'elle entrera en vigueur.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 282**

– **2021 DLH 460 : Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme**

***Rapporteur : M. Valentin GUENANEN***

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 1 dont 0 pouvoir

(E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DLH 459 : Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d’usage de locaux d’habitation, conformément au Code de la construction et de l’habitation**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Cette première délibération est totalement en écho avec celle que vient de présenter Valentin. C’est pourquoi nous les avons présentées dans cet ordre. La précédente délibération concernait les locaux commerciaux. Celle-ci concerne les locaux d’habitation.

Les propositions d’adaptation pour les changements d’usage avec compensation sont donc l’objet de cette modification de règlement. Comme le disait Olivia Polski, nous n’attendons pas le PLU, qui aura également des propositions à faire, afin d’agir dès maintenant.

Des modifications au règlement ont été apportées ces dernières années. En 2014, nous avons imposé une compensation d’au moins 50 % de la surface du logement dans le même arrondissement. En 2017, nous avons imposé cette compensation dans le même quartier. En 2018, nous avons modifié les conditions de délivrance par une dématérialisation de la demande et une simplification des procédures d’autorisation.

Aujourd’hui, nous considérons que ces modifications ne sont pas suffisantes. Pour encore mieux protéger le logement à Paris, nous devons continuer dans cette voie. Les propositions que je représente sont en deux parties. La première vise à renforcer les autorisations soumises à compensation. La deuxième, plus technique, est sur les conditions d’instruction de cette délivrance.

Sur le renforcement des autorisations soumises à compensation, les modifications du règlement portent sur la création d’un nouveau secteur encadrant strictement les transformations de logements en meublés de tourisme. En effet, le marché locatif a perdu 20 000 logements ces dernières années. Les locations meublées touristiques, en particulier dans un certain nombre d’arrondissements et secteurs, représentent 20 % de l’offre locative. Cela entraîne mécaniquement une baisse du parc des résidences principales pouvant être disponibles pour les gens souhaitant s’installer à Paris.

En parallèle, une étude d’octobre 2021 de l’APUR a été faite sur l’impact de la crise sanitaire sur les locations meublées. Cette étude montre que le nombre d’annonces a été maintenu pendant l’ensemble de la crise sanitaire. Il y a eu une baisse de locations des meublés, mais pas de baisse des annonces. Il y a eu en outre ces dernières années une poursuite du professionnalisme du secteur. Cela laisse indiquer que les loueurs ont anticipé la reprise et attendent le retour du tourisme international. La cinquième vague va peut-être ralentir cette reprise, mais il est probable que cela ne change strictement rien au fond de la question.

La compensation de la transformation en meublés sera par ce nouveau règlement, étudiée au niveau du quartier administratif de l’arrondissement. Depuis 2014, la compensation se fait sur des territoires de plus en plus serrés. Il y a 80 quartiers administratifs dans Paris, dont quatre dans notre arrondissement (Montparnasse, Parc Montsouris, Petit Montrouge et Plaisance).

Les règles de compensation sont de 1 m<sup>2</sup> de compensation pour 1 m<sup>2</sup> de logement, 2 m<sup>2</sup> de logements dans le secteur à compensation renforcée (pour le 14<sup>e</sup>, il s’agit de Montparnasse). Pour neuf arrondissements, il y aura une compensation de 3 m<sup>2</sup> pour 1 m<sup>2</sup> supprimé.

La seconde modification est la prise en compte de la Foncière de la Ville de Paris dans la liste de ces organismes bénéficiant des règles spécifiques de la cession de commercialité quand il y a des compensations. Avant, il y avait exclusivement les bailleurs sociaux dans cette liste. Nous allons y ajouter la Foncière de la Ville de Paris, créée pour répondre aux enjeux de mixité sociale et de parcours résidentiel.

La troisième modification est l’extension des règles des 50 % de compensation dans le même arrondissement, sous forme de logements locatifs sociaux. En 2011, la modification a permis de faciliter les compensations sous forme de logements sociaux en permettant aux bailleurs de les proposer dans l’ensemble du secteur en compensation renforcée, quel que soit l’arrondissement de départ. Depuis 2015, le règlement prévoit qu’au moins 50 % de la surface transformée soit compensé dans l’arrondissement pour huit arrondissements : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>. Par le biais de cette

modification, nous allons ajouter trois arrondissements : le 3<sup>e</sup>, le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup>. En effet, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une perte plus importante de logements dans ces arrondissements.

La quatrième modification est une extension à l'ensemble du secteur de compensation renforcée de proposer un nombre de logements créés.

En plus de ces modifications du règlement, la deuxième partie introduit des modifications de forme pour faciliter l'instruction des autorisations personnelles. Au-delà de modifications avec des compensations, il existe des modifications à caractère personnel. Ce sont les professions libérales (avocats, médecins, etc.) qui veulent transformer une partie ou la totalité de leur logement pour une activité professionnelle. Dans ce cas, il n'y a pas de compensation. Cette deuxième partie du règlement permet de faciliter cette procédure, en modifiant le nombre de pièces jointes et d'annexes. Ces autorisations personnelles sont liées à la personne, donc à partir du moment où le médecin ou l'avocat cessent leur activité, le changement d'usage disparaît, ce qui n'est pas le cas avec la compensation qui est liée au local.

Voici les principales modifications de notre règlement que je vous propose d'adopter afin de donner à la Ville les outils dont elle a besoin pour mieux protéger le logement à Paris.

#### **M. VIRY**

J'ai une remarque de même nature que tout à l'heure. Il me semble que l'avis conforme du maire sur le changement de destination des surfaces serait bienvenu.

#### **M. AZIÈRE**

Je voudrais redire à quel point le phénomène de transformation de locaux, qu'ils soient à usages commerciaux ou d'habitation, en meublés touristiques est un danger pour la vitalité du tissu parisien même si cela représente une réalité économique et touristique qu'il faut affronter.

La présentation de cette délibération, j'aurais aimé que nous puissions évoquer la situation particulière du 14<sup>e</sup> arrondissement dans ses quatre quartiers. Nous ne sommes pas concernés par beaucoup de critères de cette délibération compte tenu de la situation du 14<sup>e</sup> en termes de logements sociaux et de la situation de nos quartiers parisiens qui sont moins tournés vers l'activité touristique que le centre de Paris, même si le 14<sup>e</sup> a de nombreux atouts sur ce plan-là. Sans rentrer dans la complexité du maniement des critères qui est très grande, j'aurais souhaité connaître la situation du nombre de meublés touristiques dans le 14<sup>e</sup>, quartier par quartier. C'est une réalité que nous aimerions connaître. Au moment de la révision du PLU, la transformation des mètres carrés de bureaux vacants à Paris en logement me semble une priorité et une nécessité.

#### **M. DURAND**

Cette présentation était très technique, car le mécanisme de compensation est assez complexe, mais revêt un véritable intérêt. Quand les bailleurs sociaux transforment des bureaux en logements, ils acquièrent des droits de commercialité qu'ils peuvent revendre à d'autres acteurs économiques. Il faudrait donc s'assurer que les bailleurs sociaux ne vendent pas ces droits pour faire du Airbnb. C'est souvent pour des professions libérales, mais il faudrait le vérifier, car sinon nous reviendrions à financer le logement social par du Airbnb, ce qui ne me semble pas être le modèle que nous souhaitons. C'est assez minoritaire, mais c'est un point d'attention.

Pour le reste, nous sommes très contents de cette délibération même si je partage ce qu'a dit Éric AZIÈRE sur le fait que le 14<sup>e</sup> est un peu moins concerné par l'amplification du dispositif et qu'il faudra peut-être élargir le secteur de protection renforcée, voire passer à 1 m<sup>2</sup> pour 3 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la capitale.

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Effectivement, le 14<sup>e</sup> est juste dans la partie de la compensation renforcée sur Montparnasse.

L'APUR est en train de travailler de manière précise et nous leur avons demandé d'avoir des focus beaucoup plus importants sur le 14<sup>e</sup> arrondissement afin d'être attentifs à l'ensemble des changements. Concernant les changements d'usage personnel, nous sommes de toute manière interrogés à chaque fois à la mairie du 14<sup>e</sup> et nous sommes extrêmement attentifs à ces changements d'usage.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je partage ce qui a été dit sur les bureaux. Je pense que ce sera une question du PLU.

Quand les grands propriétaires fonciers de bureaux à Paris nous demandent d'en construire de nouveaux, il faudrait qu'ils transforment leurs bureaux, haussmanniens ou autres, en logement. Je pense que cette question sera abordée lors de la révision du PLU.

---

**DÉLIBÉRATION N° 283**

– **2021 DLH 459 : Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DLH 93 : Sortie du régime de la copropriété des lots communaux situés 9, rue de Plaisance (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je suis absolument ravie de présenter cette délibération. Il s'agit du projet de la maison grecque.

Ce projet a été approuvé en 2017 par cette instance et en Conseil de Paris. Il permettra l'extension de la pension de famille des Thermopyles et la création d'un local administratif. Il sera réalisé dans le cadre d'un bail emphytéotique entre la Ville de Paris et Paris Habitat.

Pour ce faire, la Ville doit soustraire ce bien au statut de la copropriété par une scission de copropriété qui est l'objet de cette délibération. L'accord avec la copropriété n'a pas été très facile et a été long à obtenir. C'est maintenant chose faite. La Ville de Paris s'engage à verser 75 000 € au syndicat de copropriété.

Je vous appelle à voter avec le même enthousiasme que moi cette délibération.

En parallèle avec ce projet de scission, la maison des Thermopyles, Urbanisme et démocratie et Paris Habitat continuent à travailler avec nous sur ce projet. Nous sommes à quelques semaines de son dépôt de permis de construire qui permettra enfin ces travaux.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour ce travail effectué depuis 2017. Je rappelle que les lieux collectifs qui vont être réhabilités sont nombreux cette année : le 105, la Maison grecque... C'est la plus petite, mais la plus compliquée en termes de processus administratif.

---

## DÉLIBÉRATION N° 284

– 2021 DLH 93 : Sortie du régime de la copropriété des lots communaux situés 9, rue de Plaisance (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 139 : Réalisation, 45, rue Liancourt (14<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de huit logements sociaux (deux PLA I - six PLS) et neuf logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (81 200 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il s'agit de la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration par Immobilière 3F d'un ensemble de logements au 45 rue Liancourt.

L'Immobilière 3F est devenue propriétaire en mai 2021 d'un ensemble de 17 logements avec trois baux et des baux commerciaux. C'est une offre de logements existants transformés en logements sociaux dans le 14<sup>e</sup>. Sur les 17 logements sociaux, il y aura deux PLA I, six PLS et neuf PLI. Le programme prévoit la réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie, car il va y avoir des travaux d'amélioration : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en bois et création d'une VMC et d'un désenfumage des cages d'escalier. D'autres travaux sont prévus pour l'amélioration de ces logements : mise en sécurité, installations électriques, ravalement de façade sur rue et réfection de certains réseaux.

Je vous propose de voter cette délibération qui approuve ce projet et une subvention de la Ville de Paris à hauteur de 81 200 €, qui autorise la Maire de Paris à signer une convention et garantit l'ensemble des prêts à souscrire par I3F sur des prêts PLS-PLAI ou à 50 % pour les prêts PLI.

**Intervenant (public)**

J'interviens au nom du collectif Logement Paris 14. Notre association défend et conseille les familles mal logées dans la recherche d'un logement décent, mais elle a aussi des opinions et des revendications sur la politique du logement de la Ville de Paris ainsi que de l'État.

Avant de parler de la délibération en elle-même, je voudrais dire que notre association aimerait bien que la Ville de Paris participe à la mise à l'abri des sans-abri et des réfugiés qui dorment dehors sous le périphérique en ce moment. J'espère que vous ne retiendrez pas votre action.

Ce Conseil d'arrondissement est très intéressant pour le logement avec la maîtrise des locations saisonnières, les achats conventionnés, l'accession sociale à la propriété, la modification des baux... Nous sommes heureux de l'ensemble de ces délibérations exceptionnelles lors d'un Conseil d'arrondissement. Mais, sur la DLH 139, dans ce programme, il y a deux logements bon marché et 15 logements intermédiaires. Pour nous, les logements sociaux de type PLS sont des logements intermédiaires.

Ce partage entre logements très sociaux PLA I et les logements intermédiaires va à l'encontre des besoins que nous constatons à deux endroits. On le constate dans les statistiques des demandeurs où 70 % des demandeurs sont éligibles aux moins chers des logements sociaux. Si nous ajoutons ceux qui sont aussi éligibles aux PLUS, cela représente 90 %. On constate également cette inadéquation entre l'offre et la demande à la commission de désignation de la mairie du 14<sup>e</sup> à laquelle notre association participe. Quand il y a un logement bon marché type PLA I, nous avons 10 candidats en commission, mais il pourrait y en avoir beaucoup plus. Parmi ces 10 candidats, il y a des urgences entre lesquelles

nous avons beaucoup de mal à arbitrer. Par contre, quand nous avons des logements intermédiaires ou des PLS, il y a beaucoup moins de candidats, ils sont plus difficiles, ils ont moins de points d'urgence. Il y a donc une distorsion entre l'offre et la demande qui va à l'encontre des besoins des gens.

J'ajoute que l'adresse de la rue Liancourt n'est pas dans un quartier à déficit de logements sociaux. Il y a un plan dans le PLU actuel indiquant les endroits où il manque des logements sociaux. Je trouve que c'est un scandale que cette adresse ne soit pas dans un quartier à déficit de logements sociaux. Actuellement, le prix du mètre carré pour acheter dans cette partie de la rue Liancourt est de 12 000 € le mètre carré et le loyer maximum autorisé, qui est dépassé à Paris par 35 % des bailleurs, est de 1220 € par mois pour un deux-pièces de 40 m<sup>2</sup>. Il y a donc énormément de quartiers dans Paris, à l'exception des lieux de grandes concentrations logements sociaux, qui sont à déficit de logements sociaux, car les prix ne permettent pas aux gens de se loger dans ces quartiers.

Lors de la révision du PLU, nous ne manquerons pas de faire cette remarque d'augmentation substantielle de la zone de déficit à logements sociaux, car cela donne une impulsion sur ce qu'il faut faire dans chaque quartier.

Quand nous regardons les autres délibérations, nous voyons qu'au mieux, les logements PLAI représentent 30 % des logements créés. Les logements PLS représentent au moins 30 % alors que les ménages dont les revenus excèdent le plafond des vrais logements sociaux sont moins de 10 % parmi les demandeurs. À cela, nous ajoutons des logements intermédiaires destinés aux mêmes catégories de population, c'est-à-dire les classes moyennes supérieures ou très supérieures.

La Ville de Paris nous dit qu'il faut loger toutes les catégories de Parisiens. Nous sommes d'accord. Il n'y a pas de raison pour qu'il y ait des Parisiens qui soient favorisés par une offre disproportionnée à leur avantage. Il y a un manque à Paris de logements abordables pour les travailleurs de première ligne, dont nous saluons l'utilité et le dévouement : travailleurs manuels, salariés des services publics, vendeurs, artisans, petits commerçants, enseignants... La conséquence est que l'embourgeoisement de Paris, que la politique de logement à la Ville de Paris ne freine pas et continue d'année en année. En 1999, parmi les actifs de plus de 15 ans, il y avait à Paris 34 % de cadres et professions intellectuelles supérieures ; en 2018, 46,5 %. Les ouvriers et employés étaient 35 % en 1999 et sont 25 % aujourd'hui. Cela ne s'arrête pas, car entre 2016 et 2018, les cadres et professions intellectuelles supérieures ont gagné plus d'un point et les ouvriers employeurs en ont perdu un de leur côté.

Quand nous voyons le travail des commissions de désignation, nous remarquons un effet pervers de cette distorsion de l'offre. Devant l'urgence sociale, les réservataires ont tendance à loger dans des PLS voire des PLI des ménages aux revenus faibles qui ne peuvent y accéder qu'avec la prise en compte de l'APL, des allocations familiales et de différentes aides, alors que leur situation salariale est précaire avec de faibles revenus salariaux. Ce n'est pas un service à leur rendre, car les aides sociales ne sont pas permanentes et les allocations familiales s'arrêtent. Nous arrivons à des situations où les personnes ont été mises dans des PLS, car il n'y avait pas assez de candidats ayant les revenus nécessaires.

J'espère que les conseillers ont compris cette distorsion.

Je termine avec un mot sur les droits de commercialité que les bailleurs sociaux peuvent vendre. Si c'est dans la délibération, c'est parce que les bailleurs sociaux vendent des droits de commercialité aux gens voulant faire des Airbnb. Cela ne me semble pas très sain.

## **M. VIRY**

Je voudrais d'abord vous demander si vous avez eu connaissance du courrier que le ministre des Comptes publics et la ministre des Collectivités locales ont adressé à la Maire de Paris il y a quelques jours et si vous avez eu connaissance de l'article paru dans le Parisien qui relate le contenu de ce courrier. La Ville est pour ainsi dire mise sous tutelle politique sur le plan budgétaire par le gouvernement, avant peut-être d'être mise sous tutelle au sens juridique. En fait, le gouvernement vient d'autoriser une dernière fois la Ville de Paris à utiliser les loyers capitalisés pour financer son fonctionnement à hauteur de 150 millions en 2022. La Ville a déjà largement utilisé ce procédé ces cinq ou six dernières années. C'est un dernier « droit de tirage » que vous allouez le pompier pyromane gouvernemental...

**M<sup>me</sup> PETIT**

Ce n'est peut-être pas l'objet de cette délibération.

**M. VIRY**

C'est purement introductif par rapport à ce que je vais dire après.

Le pompier pyromane gouvernemental n'est pas exempt de toute critique puisqu'il vous a laissé faire pendant plusieurs années. Je dis cela, car vous vous apprêtez à financer un programme qui au demeurant, nous convenait bien. Il était équilibré dans la répartition du type de logements. Mais vous vous apprêtez à dépenser 14 000 € par mètre carré pour chacun de ces logements. C'est énorme. Par la suite, nous voyons que vous dépensez entre 5000 et 10 000 € par mètre carré pour des travaux de construction ou de réhabilitation. Vous n'avez plus les moyens de dépenser cela. Nous vous le disons depuis plusieurs années. Nous sommes l'opposition. Nous n'avons pas la portée suffisante pour faire changer de pratiques. Mais quand on est exsangue au point de vue économique, on réagit le plus vite possible et on ne dépense pas autant d'argent pour une opération sur 17 logements. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je ne reprendrai pas mon explication introductive pour chacune de celles qui mériteront notre vote et je me contenterai d'exprimer le vote correspondant.

**M. AZIÈRE**

Je souhaitais intervenir par rapport à l'intervention du membre du public. Je pense qu'il faut voir Paris et ses habitants dans la diversité socio-économique et la diversité sociale de Paris. En l'occurrence, 70 % des demandeurs de logements sont éligibles au logement social, mais de très nombreux autres Parisiens, compte tenu du plafond de ressources du PLS, sont exclus de toute éligibilité au logement social. Plutôt que de nous lamenter sur une distorsion entre les différentes catégories de logement social et la diversité sociologique et socio-économique parisienne, nous pourrions essayer de revoir l'échelonnement des plafonds de ressources pour le logement social. Je pense que l'accession au logement à Paris doit être comme un escalier, nous devons pouvoir monter les marches une par une en fonction de son évolution. Aujourd'hui, vous avez des marches qui sont très rapidement en dehors du marché locatif social et sont insurmontables pour une immense catégorie de Parisiens. Vous ne pouvez pas les exclure d'un revers de la main, car cela les pousse à quitter Paris.

Nous pouvons considérer que les catégories les plus touchées par l'exode en termes d'habitation parisienne sont les classes moyennes, les classes moyennes supérieures et toutes celles qui pourraient être attributaires d'un logement intermédiaire. Vous vous lamentez sur les six logements intermédiaires, mais regardez le nombre de logements intermédiaires produits par la Ville de Paris ces dernières années, regardez statistiquement ce qu'ils donnent par rapport aux logements sociaux traditionnels et je pense que vous aurez des raisons de ne plus vous lamenter.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

M. VIRY, vous dites que la Ville de Paris dépense des euros pour favoriser les logements sociaux. Je vais peut-être vous attrister, mais vous dire que la Ville de Paris va continuer à dépenser des euros pour des logements sociaux.

Dans l'ensemble des délibérations que je présente ce soir, nous retrouvons l'ensemble du panel et des outils dont la Ville dispose pour créer du logement et nous continuerons à le faire.

Concernant l'équilibre, nous n'allons peut-être pas faire de débat ce soir sur le logement social. Mais pour ceux qui connaissent bien ce secteur, je vous invite à regarder à nouveau la conférence parisienne du logement que j'avais présentée lors de ce Conseil il y a quelques semaines.

---

**DÉLIBÉRATION N° 285**

– 2021 DLH 139 : Réalisation, 45, rue Liancourt (14<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de huit logements sociaux (deux PLA I - six PLS) et neuf logements intermédiaires par Immobilière 3F - Subvention (81 200 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.  
Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 25 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DU 89 : Comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement (8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Volets financier et environnemental

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il s'agit du compte rendu annuel de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul avec les financements arrêtés au 31 décembre 2020. Nous avons adopté le compte rendu l'année dernière sur l'année 2019. Il s'agit de la même opération. Dans le code de l'urbanisme, l'aménageur d'une ZAC est dans l'obligation de présenter un compte rendu annuel à la collectivité locale.

L'année 2020 a été marquée sur le plan bâtementaire par l'attribution de l'accord-cadre pour la réhabilitation du pavillon Pinard où il y aura des équipements publics (école, crèche, gymnase). Pour les bâtiments Chaufferie, Petit, Lelong, façade Denfert, l'année 2020 a été celle de la phase de mise au point des projets et de la préparation des permis de construire.

Tous les projets architecturaux ont donné lieu à des ateliers et ont tous été présentés en réunions publiques en visioconférence, comme nous nous y étions engagés avec l'aménageur avant le dépôt des permis.

Concernant l'espace public, l'année 2020 a été marquée par le dépôt du permis d'aménager accordé en 2021, sur la stratégie de développement durable, par des négociations avec la CPCU et Eaux de Paris pour l'utilisation d'eau chaude et d'eau non potable, et des actions relatives à la stratégie de réemploi de chaque projet, le schéma directeur de la collecte séparative d'urine qui est un des projets innovants sur Paris et l'actualisation du bilan bac carbone. Il s'agit de l'ensemble des engagements de la Ville de Paris sur ce site en termes de développement durable.

Sur les mobilités et la logistique, le principe d'une plateforme logistique de chantier a été acté afin de mutualiser les approvisionnements et d'optimiser les livraisons. Il y a aussi le travail sur la centrale de mobilité alternative sur le lot Denfert.

En parallèle à l'ensemble de ces travaux, l'élaboration du modèle de gestion des SOC actifs a été menée. Il a été acté la création d'un gestionnaire de quartier qui sera l'opérateur avec la RIVP de l'ensemble des SOC actifs.

Sur l'aspect financier, les charges réalisées s'élèvent à 5,6 millions. L'état prévisionnel au 31 décembre 2020 s'établit à environ 173 500.

Je vous remercie d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité fait par l'aménageur PMA.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 286**

– 2021 DU 89 : Comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement (8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Volets financier et environnemental

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.  
Votants : 24 dont 6 pouvoirs  
Pour : 24 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 6 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry, E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 194 : Réalisation, sur le lot LEPAGE, 51 rue Boissonade (ZAC Saint Vincent de Paul) (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 10 logements sociaux (10 PLS) par Paris Habitat - Subvention (315 000 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il s'agit à nouveau d'une délibération sur Saint-Vincent-de-Paul sur le projet de construction de 10 logements sociaux par Paris Habitat. Le bâtiment Lepage contiendra 33 logements : les 10 dont je viens de parler et 23 en accession sociale à la propriété. C'est le premier projet parisien de la Foncière de la Ville de Paris.

Dans ce projet, comme dans tous les projets sur Saint-Vincent-de-Paul, l'ambition de la qualité environnementale est extrêmement importante. Il est aussi innovant dans ce projet de voir toute la concertation faite sur les espaces communs intérieurs et extérieurs.

Sur l'ambition environnementale, il s'agit du Plan climat ainsi qu'un certain nombre de programmes prévus sur l'isolation thermique, la récupération de la chaleur et les matériaux biosourcés (engagements pris sur Saint-Vincent-de-Paul).

La Ville sera réservataire pour cinq logements. Il y a une subvention de la Ville de Paris de 315 000 € pour un coût de financement.

#### **M. VIRY**

Par rapport à votre remarque, Mme BERTRAND, vous nous avez habitués à plus d'objectivité. Je pense que vous ne pouvez pas ignorer que vous n'arriverez pas sinon c'est tout ce que vous voulez financer, du moins à ces tarifs.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, non pas à cause de son coût qui est relativement raisonnable, mais parce que comme vous le savez, nous ne partageons pas votre vision du projet Saint-Vincent-de-Paul, son économie générale, sa densité et son manque d'espaces verts. Nous ne pouvons donc pas participer positivement à cette délibération.

#### **M. LETISSIER**

Pour répondre à M. VIRY, j'ai lu l'article du *Parisien* qu'il a évoqué. L'État a beau jeu de critiquer la Ville sur cette histoire de loyer capitalisé. En effet, l'État diminue sans cesse la dotation générale de fonctionnement versée à la Ville de Paris. L'État n'a versé quasiment aucune aide à la Ville de Paris dans le cadre de la crise sanitaire, ce qu'il a fait pour d'autres communes, notamment celles qui avaient des casinos. L'État n'est pas du tout au rendez-vous. En outre, la Ville de Paris a vu ses perspectives budgétaires saluées et rehaussées par un institut de notation réputé ces dernières semaines.

Concernant ce programme d'habitat participatif, cela fait longtemps qu'à Vincent-de-Paul, nous voulions un programme d'habitat participatif. Là, il est porté par Paris Habitat avec 33 logements d'habitat participatif, dont 10 logements sociaux PLS et 23 en accession à la propriété avec le fameux bail réel solidaire (BRS) par la foncière Ville de Paris. Je trouve très bien d'innover et de trouver de nouveaux modèles de logements. Je salue cette délibération. C'est un modèle accessible aux plus modestes et le foncier reste dans le domaine municipal. Nous arrivons à dissocier le foncier du bâti. La Ville garde le terrain et le bâti est mis à disposition sur la partie bail réel solidaire. Il ne faut pas dire que c'est de la propriété, mais plutôt du droit d'usage sur du très long terme.

Je regrette que nous ne soyons pas allés plus loin en creusant un modèle de type coopérative d'habitants. Un certain nombre de collectifs étaient engagés dans notre arrondissement. L'idée de la coopérative d'habitants est que les habitants s'organisent avec une diversité de revenus, y compris avec un bailleur social qui peut entrer dans le montage économique. C'était une des hypothèses sur lesquelles nous avons commencé à travailler avec des acteurs. Je trouve que cette hypothèse a été abandonnée un peu rapidement et brutalement alors qu'une réflexion était menée avec un bailleur social sur un modèle innovant de coopérative avec un bailleur à hauteur d'à peu près un tiers du

capital de la coopérative. Ce qui est intéressant dans le modèle de la coopérative est que c'est de l'économie sociale et solidaire. Nous sommes sur des modèles où des habitants et habitantes s'organisent en mettant en commun un certain nombre de ressources pour faire sortir une opération immobilière tout en sachant que sur la coopérative, le foncier restait aussi propriété de la Ville de Paris.

Malgré ce regret, ce nouveau modèle reste positif. J'espère que nous pourrons expérimenter une coopérative d'habitants sur d'autres sites de Paris.

#### **M. AZIÈRE**

Que les hauts fonctionnaires de Bercy veuillent mettre de l'ordre dans les comptes de la Ville de Paris me semble une bonne chose. En matière de déficit des comptes publics, je crois qu'ils sont devenus un peu experts. Mais ne connaissant rien en finances publiques, je ne voudrais pas me mêler de ces sujets.

Par contre, comme mon collègue de l'opposition, je m'abstiendrai sur un ressenti global du projet Saint-Vincent-de-Paul. Je confirme que rue Boissonade, il y a un déficit de logements sociaux et très sociaux.

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Pour répondre à la remarque de Florentin, nous nous réjouissons de ce projet en BRS. Nous avons beaucoup travaillé avec la foncière et la coopérative 14 pour arriver au choix du BRS. Cela n'a pas été fait de manière brutale, mais en discussion avec la coopérative.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 287**

– **2021 DLH 194 : Réalisation, sur le lot LEPAGE, 51 rue Boissonade (ZAC Saint Vincent de Paul) (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 10 logements sociaux (10 PLS) par Paris Habitat - Subvention (315 000 €)**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 24 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry ; E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DLH 260 : Réalisation 6-16 rue du Moulin des Lapins, 134-144 rue du Château, 2-6 place Moro-Giafferi (14<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 98 logements sociaux par la RIVP - Subvention (782 320 €)**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Comme je l'ai dit dans cette instance, cette mandature sera celle de la rénovation des logements sociaux. Cette délibération concerne les adresses : 6-16 rue du Moulin des Lapins, 134-144 rue du Château et 2-6 place Moro-Giafferi. Il s'agit d'un projet de rénovation. L'ensemble immobilier appartenant à la RIVP est composé de trois bâtiments. Le constat fait aujourd'hui est celui d'une mauvaise étanchéité à l'air et à l'eau des menuiseries, ce qui entraîne une augmentation de chauffage extrêmement importante. C'est l'objet de la rénovation.

Pour atteindre les objectifs d'amélioration énergétique, le programme prévoit le remplacement des ouvrants, la mise en place des volets roulants, la reprise de l'isolation par l'extérieur et le remplacement des convecteurs électriques. Il y aura une baisse des charges pour l'ensemble des locataires.

Le programme prévoit aussi une amélioration du bâti (dalles, dalles jardin, éclairage, etc.) et la mise en sécurité de l'ensemble des installations électriques.

Une subvention de 782 320 € est prévue.

#### **M. AZIÈRE**

La rénovation du parc de logements sociaux me paraît être une priorité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 288**

– **2021 DLH 260 : Réalisation 6-16 rue du Moulin des Lapins, 134-144 rue du Château, 2-6 place Moro-Giafferi (14e) d'un programme de rénovation de 98 logements sociaux par la RIVP - Subvention (782 320 €)**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DLH 302 : Réalisation 145A rue d'Alésia (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction comportant sept logements sociaux (cinq PLUS et deux PLS) et trois logements intermédiaires par LOGIREP - Subvention (345 586 €)**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Cette délibération concerne un programme de construction de sept logements sociaux et trois logements intermédiaires par LOGIREP au 145A rue d'Alésia.

Construit dans les années 70 pour un usage de dépôt, le bâtiment a été transformé dans les années 80 en centre de santé et en logement. LOGIREP a acquis le volume des 38 logements en 2018 auprès du CHU Sainte-Anne. Cela me permet de préciser que dans les logements actuels, il y a des personnels soignants de Sainte-Anne.

LOGIREP propose aujourd'hui de réhabiliter ce bâtiment en réalisant une surélévation de deux niveaux sur une partie de la toiture afin de créer 10 logements. La Ville de Paris sera réservataire de quatre logements. Le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin aujourd'hui sont occupés par le centre médico-psychologique (CMP) et le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) de Sainte-Anne.

Le projet de construction et de surélévation ne modifie pas l'emprise au sol du bâtiment. C'est un bâtiment en R2. Elles s'effectuent en R3 et R4. Des locaux vélos seront créés. La surélévation sera réalisée en ossature bois et conforme à la réglementation technique. Une toiture qui est aujourd'hui quasiment occupée en totalité par des éléments techniques sera végétalisée. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont fait le choix de systèmes constructibles réduisant au maximum les nuisances du chantier. Si vous connaissez bien ce lieu, il est effectivement « encastré » au milieu d'autres immeubles. Il était donc important de faire attention aux nuisances du chantier.

Comme nous le faisons pour chaque projet immobilier, nous avons demandé à LOGIREP de présenter aux locataires en place et à l'ensemble des riverains ce projet qui a été l'objet d'une réunion publique ayant eu lieu au mois de juillet.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ce programme de construction sur la participation de la Ville pour une subvention à hauteur de 345 586 € en garantissant les prêts de LOGIREP en regard de ce projet.

---

## DÉLIBÉRATION N° 289

– 2021 DLH 302 : Réalisation 145A rue d'Alésia (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction comportant sept logements sociaux (cinq PLUS et deux PLS) et trois logements intermédiaires par LOGIREP - Subvention (345 586 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 374 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 17-19 rue des Suisses / 4 rue Jonquoy (14<sup>e</sup>) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 56 logements sociaux (17 PLAI - 22 PLUS - 17 PLS)

– 2021 DLH 382 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 45 bd Saint-Jacques (14<sup>e</sup>) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 48 logements sociaux (14 PLAI - 19 PLUS - 15 PLS)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je vais présenter ces deux délibérations en commun, car elles sont toutes les deux relatives à des conventionnements de logements. La Ville utilise tous les outils en sa possession pour créer des logements sociaux.

Les opérations de conventionnement consistent à transformer des logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en de véritables logements sociaux. Avant la loi Elan, il y avait une difficulté pour ce type de mécanisme du fait de l'automatisme d'un surloyer. Mais la loi Elan permet d'éviter ce mécanisme qui était parfois une difficulté pour les locataires. Maintenant, il y a pour les locataires une baisse de leur loyer dans la mesure où les logements deviennent accessibles aux APL. Ils ont également l'option de garder le bail actuel dans le cas où leurs ressources sont bien supérieures au plafond des APL.

La première adresse concerne 17-19 rue des Suisses avec 17 PLAI, 22 PLUS et 17 PLS.

La deuxième délibération a le même principe et le même bailleur. Elle concerne l'immeuble situé 45 bd Saint-Jacques pour 48 logements sociaux (14 PLAI, 19 PLUS et 15 PLS).

Pour ces deux projets, la RIVP a organisé il y a à peu près deux semaines une réunion publique avec l'ensemble des locataires pour leur expliquer le mécanisme des conventionnements. Il y avait plus de 40 personnes présentes. Nous demandons toujours aux bailleurs de faire ce genre de démarche, car il y a parfois des inquiétudes des locataires et c'est la meilleure manière de lever ses inquiétudes.

### **M. VIRY**

Mme BERTRAND, vous nous avez expliqué, avec une sobriété qui vous honore, le principe du conventionnement. Concrètement, qu'y a-t-il derrière le conventionnement ? Il y a l'absorption sur le marché du logement de tout un parc de logements d'accès libre à des bailleurs sociaux qui bénéficient à une population qui a le droit de se loger à Paris, c'est-à-dire celle comprise entre les gens n'ayant pas les moyens de financer de 8 000 à 20 000 € le mètre carré pour acheter un appartement et n'ayant pas la possibilité d'accéder à un PLAI, PLUS ou PLS que proposent par ailleurs les bailleurs sociaux.

Ainsi, vous asséchez tout un champ du logement et des possibilités de logement pour une population qui n'est pas la plus fortunée. Sur cette délibération ainsi que sur d'autres, vous spoliez les possibilités de logement de vos propres habitants. Pour ces raisons, nous voterons contre chacune des délibérations comparables.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Nous ne serons pas d'accord sur la politique des logements sociaux. Nous actons cela ce soir. Mais je vous aurais bien invité à la réunion publique à laquelle je faisais allusion et je me ferai un plaisir, s'il y en a une autre, de vous y inviter et de voir la réaction des locataires.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je pense que ce que vous dites, M. VIRY, ne correspond pas à la réalité des personnes qui sont dans les logements actuellement.

**M. VIRY**

Je me souviens de la réaction des habitants venus il y a quelques années à l'époque du prédécesseur de votre prédécesseur et leurs réactions n'étaient pas très chaleureuses.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Aujourd'hui, une partie des locataires en place, avec ce conventionnement, vont certainement voir leur loyer baisser. Ils sont justement dans du parc libre de bailleurs. Avec leur déclaration et l'enquête sociale, pour certains, le loyer va baisser. Pour d'autres, la loi est plutôt favorable à ceux qui sont dans un logement social et qui ont des plafonds de ressources au-dessus : leur loyer ne bougera pas.

Vous dites que nous excluons, mais nous n'excluons personne, nous pérennisons dans du parc social abordable . Une aide-soignante, un enseignant ou un policier est éligible au PLAI et pas du tout éligible au PLS. Quand nous faisons ce type de choses, une personne travaillant dans une épicerie de quartier ou un boulanger est éligible au PLAI. Faute d'augmenter les salaires, ils ne seront jamais éligibles au PLS.

Sur la rue Jonquoy et la rue des Suisses, l'enquête sociale sera très claire et partagée auprès de tous les habitants. Les résultats sont très conformes aux habitants actuels.

---

**DÉLIBÉRATION N° 290**

– 2021 DLH 374 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 17-19 rue des Suisses / 4 rue Jonquoy (14<sup>e</sup>) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 56 logements sociaux (17 PLAI - 22 PLUS - 17 PLS)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

Contre : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention : 1 dont 0 pouvoir

(E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

**DÉLIBÉRATION N° 291**

– 2021 DLH 382 : Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 45 bd Saint-Jacques (14<sup>e</sup>) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 48 logements sociaux (14 PLAI - 19 PLUS - 15 PLS)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.  
Votants : 29 dont 7 pouvoirs  
Pour : 24 dont 6 pouvoirs  
Contre : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Abstention : 1 dont 0 pouvoir  
(E Azière)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 412 : Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 56-58-66-72 rue Raymond Losserand (14<sup>e</sup>) et réalisation d'un programme de conventionnement de 82 logements sociaux

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

C'est la même chose, mais je ne l'ai pas mise avec les précédentes, car cela concernait Paris Habitat.

Par rapport aux propos de Madame la Maire, j'ajoute que quand il y a conventionnement et que l'on rentre dans le parc social, cela permet de bénéficier de rénovation des bâtiments. Beaucoup de conventionnements sont associés à des réhabilitations.

Je n'en dirai pas plus pour cette délibération située 56-58-66-72 rue Raymond Losserand pour 82 logements sociaux (25 PLAI, 33 PLUS, 24 PLS).

**M. AZIÈRE**

Cela représente 200 logements retirés du parc libre.

J'aurais voulu savoir qui était le bailleur social sur la délibération de la rue Raymond Losserand auparavant. Était-ce déjà Paris Habitat ?

Quand vous dites que tout le monde y trouve un avantage, vous dites des généralités. Si vous pouviez nous donner les statistiques réelles, notamment le nombre de locataires qui vont voir leur loyer baisser, ce serait intéressant. Vous nous annoncez des résultats en termes de bénéfice d'intérêt général. Nous savons que le logement social d'une famille à Paris dure des années et que les loyers ne sont pas revus comme ils pourraient l'être si le bail était reconduit à des périodicités particulières.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous donnerons résultats des enquêtes menées auprès des habitantes et des habitants. Nous parlons trop souvent des 20 foyers qui, dans l'arrondissement, ont eu des applications de surloyer qui ne pouvait en aucun cas dépasser 30 % de leurs ressources actuelles, ce qui est le cas de tout locataire du parc social, et nous ne parlons pas suffisamment des personnes dont la situation a été définitivement pérennisée, qui ont vu leur loyer baisser, car elles n'avaient pas un loyer du parc social conforme à leurs ressources, ou qui ont eu le droit aux APL en accédant un loyer conventionné.

---

### DÉLIBÉRATION N° 292

– 2021 DLH 412 : Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 56-58-66-72 rue Raymond Losserand (14<sup>e</sup>) et réalisation d'un programme de conventionnement de 82 logements sociaux

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.  
Votants : 29 dont 7 pouvoirs  
Pour : 24 dont 6 pouvoirs  
Contre : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention : 1 dont 0 pouvoir  
(E Azière)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DLH 407 : Réalisation 12 avenue de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) d'un programme de 117 logements (22 logements familiaux PLS et 95 logements PLUS en résidence étudiante) par la RIVP - Subvention (3 557 076 €)
- 2021 DLH 409 : Réalisation 1-7, square de la Porte de Vanves, 2-4, avenue Marc Sangnier, 4-12 et 9-21, avenue de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 348 logements sociaux par la RIVP

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je vais présenter en même temps ces deux délibérations qui concernent le projet de la Porte de Vanves.

Ces deux délibérations portent sur le projet de requalification d'ampleur du patrimoine RIVP de la Porte de Vanves. Elles concernent quatre des cinq immeubles du site. En effet, l'immeuble situé au 9-11 square de la Porte de Vanves fait aujourd'hui l'objet d'une concertation avec l'ensemble de ses locataires pour déterminer quel type de réhabilitation sera effectué sur ce bâtiment. Il n'apparaît donc pas dans ces délibérations.

Le groupe résidentiel de la Porte de Vanves est constitué aujourd'hui de 497 logements répartis en cinq bâtiments, cinq « barres », construits au milieu des années 50 dans un contexte de reconstruction et de crise du logement. S'ils ont été érigés pour loger dans des conditions dignes et décentes des centaines de ménages, ces bâtiments se révèlent aujourd'hui en partie inadaptés aux modes de vie et attentes actuelles en matière d'habitat. En effet, à l'époque, l'industrialisation des procédés constructifs était privilégiée. Les appartements étaient mal isolés, insuffisamment ventilés et souvent très mal proportionnés. Sur la Porte de Vanves, les appartements sont de petites surfaces.

Il y a donc la nécessité aujourd'hui que ce projet d'ampleur soit fait sur ce groupe immobilier. Le projet d'ensemble présenté dans ces deux délibérations entend offrir à ce quartier de la Porte de Vanves des qualités attendues en 2021 en matière de cadre de vie et de confort d'habitation et de mixité à la fois sociale et d'usage. Cela concerne 348 logements sur les 497.

Nos priorités pour la mise en œuvre de ce projet sont la qualité du bâti et la qualité de vie des locataires en son sein ; la qualité environnementale par une rénovation conforme au plan climat et un effort significatif d'isolation des logements et de changement des équipements pour réduire les consommations d'énergie et les factures des locataires ; le confort d'habitation puisque grâce à la restructuration de la barre du 4-12 avenue de la Porte de Vanves, des logements de petites surfaces non adaptés aujourd'hui pourront être transformés en logements traversants avec des surfaces généreuses.

Mais la qualité de vie ne se limite pas à la sphère du logement. La Porte de Vanves est concernée par des phénomènes d'îlots de chaleur urbains. La végétalisation massive et la débitumisation du site permettront de réduire les nuisances associées à ce bitume et à l'ensemble de ces parkings. C'est un des axes forts du programme : le parking en surface sera déplacé en sous-sol et laissera place à un cœur d'îlot végétalisé.

L'animation du quartier et la création d'une offre de locaux d'activité, de commerces de proximité, de locaux pour des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire, permettront de créer une mixité d'usage et de redynamiser le quartier. La mixité sociale, socio-économique et intergénérationnelle est la clé de voûte de l'équilibre que nous souhaitons pour ce quartier.

Ces derniers éléments font donc l'objet de la première délibération (DLH 407) qui est relative à une construction neuve venant s'adosser au bâtiment existant du 4-12 : construction de 95 logements étudiants et de 25 logements sociaux ainsi que des locaux d'activité sur le rez-de-chaussée de ce bâtiment. Cette construction permettra de diversifier l'offre de logements et d'animer le cœur d'îlot et l'avenue de la Porte de Vanves. Des objectifs très ambitieux en matière environnementale sont

prévus pour cette construction de 22 logements sociaux et 95 logements en résidence étudiante. Les mètres carrés d'activités venant recréer un alignement sur l'avenue de la Porte de Vanves et donnant à la fois sur l'avenue et le cœur d'îlot offrent un large univers des possibles. La programmation précise de l'ensemble de ces locaux d'activités d'État n'est à ce jour pas définie. Elle le sera progressivement en concertation avec les habitants et les associations institutionnelles du quartier pour recueillir leurs envies en lien étroit avec l'équipe de développement durable et l'agence de concertation missionnées par la RIVP.

La deuxième délibération (DLH 409) est la rénovation « plan climat » des quatre bâtiments existants dont je vous ai donné les adresses. Elle prévoit l'isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des caves, le remplacement des menuiseries, l'isolation par des volets roulants, l'installation de robinets thermostatiques et de pompes à débit variable et l'installation de ventilations hydromécaniques qui prennent en compte le taux d'humidité pour régler la ventilation dans les pièces et en particulier dans les salles d'eau.

La rénovation permettra de réduire en moyenne de 57 % les consommations d'énergie dans les bâtiments existants aujourd'hui. Cela se traduira par une réduction des factures d'énergie pour les habitants d'environ 300 € par an et par logement ; nous vous en donnerons le bilan à la fin de la construction.

Je vous propose donc de délibérer sur la DLH 407 pour approuver le projet de création où la Ville de Paris sera réservataire de 11 logements PLS et de 48 logements PLUS et autoriser la maire de Paris à conclure avec la RIVP la convention en regard, et sur DLH 409, sur la rénovation des quatre immeubles pour approuver le projet et autoriser la Maire de Paris à conclure avec la RIVP la convention en regard.

#### **Intervenante (public)**

Je suis habitante du 4-12 avenue de la Porte de Vanves depuis 17 ans. Engagée dans la vie du quartier depuis le début, je me suis engagée auprès de l'amicale des locataires. À la sortie du confinement, nous avons trouvé des flyers dans nos boîtes aux lettres nous informant que nous étions expulsés.

J'ai de sérieux doutes sur la validité et surtout la viabilité de ces projets. Il est prévu de créer 1200 m<sup>2</sup> de surface commerciale sans avoir d'étude fiable sur les commerces environnants et les besoins des habitants. Quand je vois de mes fenêtres le flux des déplacements des habitants sur les trottoirs en face avec uniquement des mères et leurs enfants, je ne vois aucun intérêt à des commerces de ce côté-là. Par contre, la continuité des commerces avec la place et le centre social vers le futur ministère des Affaires sociales aurait eu un sens.

Avec la division de ces 1200 m<sup>2</sup> en lots, êtes-vous conscients que la rénovation-restructuration est à 5000 € le mètre carré ? Je n'arrive pas à comprendre. En plus, la rénovation des façades de l'immeuble s'est terminée en 2017. La RIVP a payé les échafaudages sur 10 étages et n'a pas trouvé l'argent pour isoler l'immeuble. On va expliquer que nous avons une stabilité en température, mais l'hiver, nous ne pouvons pas marcher sur le sol et l'été, non plus.

D'un point de vue citoyen, voir autant d'argent gaspillé alors que vous ne savez toujours pas combien cela coûte et qu'il n'y a eu aucune étude pour l'instant, ou alors elle n'a pas été présentée aux habitants, est choquant.

J'ai ouvert les murs de mon appartement. À l'intérieur, c'est pire que de l'amiante. Ce sont des aberrations techniques, urbanistiques et commerciales.

Pour la question sociale, je passe la parole à ma collègue.

#### **Intervenante (public)**

Je voulais vous interpellier sur ce projet très traumatisant pour les locataires. Sur quels critères avez-vous transformé ce projet en peu de temps ? En 2019, ce projet était basé sur de la rénovation. Or, en 2021, dans des tracts déposés dans des boîtes aux lettres, alors que les locataires n'étaient pas avertis et qu'il n'y avait pas de concertation, on nous avertit d'un coup qu'il va y avoir des relogements et de la restructuration.

À cause des nombreuses réclamations faites par l'amicale RIVP de la Porte de Vanves, avez-vous changé votre fusil d'épaule ? Pourquoi une rénovation se transforme-t-elle en restructuration ?

En outre, la réunion qui devait être en présentiel a été transformée à la dernière minute sous prétexte que la pandémie repart. Or je vois ici énormément de monde et nous sommes en présentiel. De ce fait, hier, les locataires n'ont pas pu être avertis de ce que vous vouliez leur transmettre et ils sont dans l'incertitude de ce qui va se passer. Tout le monde ne peut se permettre d'être en visioconférence. Ils n'ont pas tous des ordinateurs et ne savent pas se connecter avec un ordinateur en visioconférence. Vous avez donc laissé « sur le carreau » bon nombre de locataires.

L'ensemble des locataires se sent manipulé et bafoué par la méthode d'information de la RIVP : vous avez fait déposer des tracts au mois de juin dans les boîtes aux lettres. Vous n'avez pas fait de concertation avec les locataires. En 2019, vous avez initié un premier projet. Je m'étais inscrite à la concertation. Nous étions deux locataires et n'avons eu aucun compte rendu. D'un seul coup, il y a transformation en restructuration. Il n'y a pas eu d'information, ni de concertation, et aucune participation des locataires à ce projet. J'ai participé il y a quelques années à la PALULOS. Cela se passait vraiment autrement. Les locataires ne se sentent pas respectés. C'est très démoralisant. Beaucoup de gens ont des dépressions. Certains promettent de se suicider si on les déloge.

Vous avez précipité cette transformation. Vous avez menti aux locataires leur disant que ce projet était acté et signé, que des sociétés devaient les rencontrer pour former des dossiers et qu'il fallait répondre avant la fin septembre. Or, ce projet n'est pas voté et acté. Des locataires se sont sentis dans l'obligation de déménager. Or nous avons fait un audit, 65 % des locataires ne souhaitent pas partir et souhaitent rester dans leur logement. Certains locataires ont demandé depuis des années des logements plus grands. Vous n'avez jamais répondu à leur demande, et d'un coup, vous allez trouver des logements pour tous ces gens. Cela vous coûtera moins cher de reloger les gens qui l'ont demandé et de laisser les autres tranquilles. Pourquoi vouloir réquisitionner des logements à des gens qui sont là depuis des années ? Vous avez des locaux et des bureaux vides. Prenez-les pour faire des logements plus grands, mais laissez les gens sur site ! Pourquoi faire ce genre d'opération ? Vous ne respectez pas les locataires. Vous ne leur avez pas demandé leur avis. Ils veulent rester, surtout les personnes âgées. Imaginez-vous l'impact sur ces personnes qui sont là pour la plupart depuis 1956 ! Elles vont être complètement désorientées. Cela sera dramatique pour elles ! Je ne sais pas où vous mettez l'humain dans votre projet. Vous mettez beaucoup d'ambition, mais peu d'humanité.

Quand vous parlez du projet 409, vous parlez de rénovation et non de restructuration. Vous mettez les 1-7 squares de la Porte de Vanves, 2 - 4 avenue Marc Sangnier, 4-12 et 9-21, avenue de la Porte de Vanves « d'un programme de rénovation ». Ce n'est pas de la restructuration. Cela nous interpelle. On nous parle de rénovation, puis de restructuration, des locataires reçoivent des propositions de relogement où il est marqué « démolition ». Nous voudrions y voir clair.

Par rapport à ce projet que vous initiez, nous allons perdre le classement en tant que quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville. Le but est de revaloriser ce quartier et de changer sa dénomination.

Dans l'ensemble, les locataires sont contre cette restructuration. Nous acceptons une rénovation, l'isolation des bâtiments, etc., mais nous ne voulons pas que vous fassiez partir des locataires qui veulent rester sur le site du 4-12 de l'avenue de la Porte de Vanves.

Je demande donc aux élus de ne pas voter ce projet qui est dramatique pour les locataires. La rénovation, oui, la restructuration avec relogement, non ! Écoutez-nous, et mettez de l'humain !

### **Intervenante (public)**

Je constate que le plan mis en place par la RIVP est irrespectueux vis-à-vis des locataires. En avril 2021, une enquête sociale a été faite pour une réhabilitation du 4-12 de l'avenue de la Porte de Vanves ainsi que des bâtiments qui l'entourent. En mai, en sortie de confinement, nous avons eu un tract dans notre boîte aux lettres nous avisant que nous déménagions. C'est comme si nous étions mis à la porte de chez nous ! Il n'y a pas eu de concertation ou de réunion avec les locataires. C'est une certitude. Nous en avons les preuves !

Depuis quelques mois, nous sommes sous tension. Nous ne dormons plus la nuit. Des personnes de 92 ans ne veulent plus sortir de chez elles pour être sûres que l'on ne leur volera pas leurs biens. Je trouve ce procédé honteux. N'oubliez pas que nous sommes des électeurs ! S'il faut aller jusqu'au bout, nous irons jusqu'au bout ! Nous serons solidaires dans nos démarches pour rester dans nos lieux. Si vous faites la réhabilitation, c'est très bien, si vous laissez les gens dans leur maison, c'est mieux. Nous ne sommes pas des choses que l'on peut déplacer pour faire une plus-value sur le logement.

## **M. VIRY**

J'avais prévu d'intervenir sur ces deux délibérations, mais après ce qui vient d'être dit, je vais être bien plus succinct que ce que j'avais noté avec mes collègues sur ce dossier. L'aspect technique que nous pouvons avoir va dans le même sens que l'aspect vivant des choses.

Je crois que vous devez retirer ces deux délibérations pour deux raisons essentielles. Nous croyons à la vertu de la cohérence, en politique et dans la vie en générale. Le jour où nous votons la charte sur les conseils de quartiers, vu tout ce que vous nous expliquez sur le dialogue, l'écoute, etc., cela doit se traduire dans les faits. Nous avons tous trouvé un tract sur notre table en arrivant, mais l'explication orale va au-delà de ce que vous pouvez dire le tract. C'est assez effarant. C'est le premier point qui justifie le retrait.

Au départ, nous voulions pointer de votre part une forme de mépris. Mais en fait, il apparaît une chose assez récurrente : le patron de la RIVP est la Ville de Paris. Vous n'êtes pas méprisants, mais vous êtes complètement dépassés par votre structure de logements sociaux. N'importe quel bailleur classique, privé ou pas, ne se comporterait pas ainsi. Nous nous demandons qui tient les rênes. Il est urgent que vous retiriez votre délibération pour demander à votre opérateur de logements sociaux de se comporter normalement vis-à-vis des locataires dans le cadre d'une opération de grande envergure.

Pour ces deux motifs, nous vous demandons de retirer ces deux délibérations. Si vous ne faites pas, nous voterons contre. J'ajouterai qu'à 12 000 € du mètre carré pour la rénovation sans avoir de référence sur les normes en vigueur, vous n'en avez pas les moyens. Mme BERTRAND, je me tiens à votre disposition pour en discuter.

## **M. DURAND**

J'avoue être assez effaré par la séquence que nous vivons avec l'opposition qui « enfile les perles » sur la gestion budgétaire de la Ville de Paris pour réussir à ne quasiment pas voter aucune délibération.

Les écologistes ont parfois été montrés du doigt, car on voulait nous attribuer une opposition entre espace vert et logement social. Mais les écologistes sont en faveur du logement social et de la mixité sociale. Ce projet est intéressant, car il porte des enjeux d'énergie et d'isolation extrêmement importants. La transition énergétique et la rénovation du bâti sont un axe prioritaire également créateur d'emplois dans l'ensemble du pays. Sur des opérations de cette envergure, il est important d'avoir de hautes ambitions sur ce sujet. Nous notons également l'évolution du projet faisant que le parking en surface passe en sous-sol, ce qui permet de débitumer une grande partie du parking actuel et de libérer l'aspect îlot de chaleur.

Il y a une opération de densification avec des logements en plus et une résidence étudiante. Ce dernier aspect est également extrêmement important. Nous connaissons les difficultés que peuvent avoir les étudiants et les étudiantes à se loger.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons ce projet. Nous entendons aussi les interrogations et les traumatismes vécus par un certain nombre de locataires qui n'ont pas forcément le sentiment d'être entendus. Nous avons toute confiance en Carine Petit et Agnès Bertrand pour répondre à ces interrogations et nous voterons cette délibération.

## **M<sup>me</sup> BERTRAND**

La première discussion qui a eu lieu avec l'amicale et les locataires date du printemps 2019. Pendant ces deux ans et demi, il y a eu de très nombreuses réunions et des pieds d'immeuble où nous étions présentes avec Madame la Maire. Le contexte n'a pas permis que l'ensemble des réunions soit des réunions publiques comme nous aurions aimé. Vous avez fait l'allusion à la réunion d'hier soir où il y avait à peu près 45 personnes. Nous avions programmé cette réunion en présentiel. Compte tenu du contexte, nous avons pris la décision de la faire en visioconférence. Les gens étaient présents. Ce n'est pas une excuse. Je vous rappelle que nous n'avons pas inventé la cinquième vague. Aujourd'hui à Paris, nous avons plus de 33 % d'occupation des réanimations.

Quand vous dites qu'il va y avoir des mètres carrés très importants de surfaces commerciales, en fait, quand nous parlons de surfaces commerciales, nous parlons de commerces, mais aussi de locaux d'activités, de locaux pour des associations, de locaux pour l'économie sociale et solidaire, et non pas de commerces au sens strict du terme.

Sur la manière dont l'opération a été présentée en parlant de restructuration, en 2019, on parlait bien de restructuration au moins sur l'ensemble de la barre du rez-de-chaussée. Cela induit obligatoirement une restructuration de l'ensemble des logements dans la mesure où vous ne pouvez pas restructurer un rez-de-chaussée sans restructurer le bâtiment entier.

Vous nous avez accusés de mensonge et d'être intéressés par des plus-values. Je ne sais pas de quelle plus-value on parle. Il n'a jamais été question de perdre le fait d'être classé « quartier politique de la ville ».

Je voudrais revenir sur la RIVP et sur la façon dont la concertation a été faite avec eux, cela s'est mis en place de manière à ce que les deux associations dont vous avez parlé entrent en contact avec l'ensemble des locataires. Sur les 170 familles, plus de 140 ont été rencontrées personnellement. Nous leur avons demandé à la RIVP une attention extrêmement particulière aux personnes fragiles et aux personnes âgées, mais elle comptait le faire de toute façon. À partir de cette semaine, une personne de la RIVP sera présente quasiment tous les jours à disposition de l'ensemble des locataires pour répondre à l'ensemble de leurs questions et pouvoir aborder avec eux des questions qui ont été posées hier (problème de scolarité des enfants en cas de déménagement, question de crèches, etc.). Des réponses seront individuellement apportées.

### **M<sup>me</sup> PETIT**

Nous reviendrons sur ce projet. Nous n'avons pas l'habitude de mentir. Depuis le début, nous savons que ce projet est très sensible. Cela touche à l'habitat. Cela touche à un quartier. De par le nombre de logements concernés, le nombre d'habitants et la superficie, c'est toute une partie d'un quartier du 14<sup>e</sup>. C'est également très sensible, car nous touchons à la vie de familles, de femmes et d'hommes qui habitent là, pour certains depuis très longtemps.

Sur le grand bâtiment du 4-12 avenue de la Porte de Vanves, nous demandons aux habitants de déménager. Pourquoi ? Je n'étais pas née quand ce bâtiment a été construit. Néanmoins, depuis plus de 20 ans, je rencontre beaucoup d'habitants de ces immeubles. Ils nous disent que dans la manière dont on désigne les familles qui vont occuper ces logements quand la composition de la famille est d'un ou deux enfants, on peut leur proposer d'habiter dans un T3. Le T3 n'est pas aujourd'hui suffisamment confortable en termes de nombre de chambres, de taille du séjour, etc. pour une famille dont les enfants vont grandir. On nous dit aussi qu'il faut réhabiliter l'ensemble de ces bâtiments en termes de santé environnementale, de qualité et de confort du logement. Nous avons donc donné comme objectifs à la RIVP : la réhabilitation écologique du bâti et le fait que les logements T3 et T4 deviennent de vrais T3 et T4. Aujourd'hui, des familles de trois enfants vivent dans un T3 ou un T4 de 49 ou 55 m<sup>2</sup>.

Nous essayons aussi de dire que quand nous faisons une réhabilitation d'envergure, nous allons parfois regrouper plusieurs petits logements pour en faire un moyen ou un très grand. Nous allons aussi par exemple ajouter des espaces extérieurs. Vous aurez des balcons sur les deux côtés de ces logements, des logements traversants et des logements qui protégeront à la fois du froid et de la chaleur.

En outre, vous avez aujourd'hui des habitants qui habitent au rez-de-chaussée. J'ai souvent rencontré des gens en bas de chez eux, sur le marché ou dans le quartier à la sortie des écoles qui m'ont dit qu'habiter en rez-de-chaussée à Paris n'est pas forcément souhaitable et encore davantage dans un immeuble qui ne fonctionne plus, car il a été construit dans les années 50. Souvent, ces logements rez-de-chaussée ne sont pas accessibles, car il y a des marches avant l'accès à l'ascenseur. Nous voulons en finir avec cela et donner une nouvelle résidence. C'est bien quand la Ville réinvestit de manière très forte dans cet habitat. Nous sommes sur un projet qui réengage le quartier de la Porte de Vanves pour les 30 ou 40 prochaines années. Quand nous prenons ce type de décision, des gens y habitent.

Contrairement à beaucoup d'autres opérations, à partir du moment où nous avons lancé les choses, nous avons pris le temps de les expliquer, car nous nous sommes beaucoup expliqués, nous nous sommes très souvent rencontrés et nous avons discuté de ce projet à de nombreuses occasions. Je pense que pour ce projet, les habitants ont compris le sens de l'opération. Ils ne partagent peut-être pas tout. Ils sont peut-être encore inquiets. Nous n'avons pas encore les réponses à toutes les questions. Mais le taux de réponse à des questions très précises sur la situation des habitantes et des habitants est très fort pour une opération de cette envergure.

Aujourd'hui, je pense que les habitants comprennent la logique du projet, acceptent le temps que nous construisons progressivement les réponses et pour la très grande majorité, sont dans une démarche très positive et très constructive.

Nous nous sommes vus récemment au moment des illuminations de la Porte de Vanves, j'ai vu un certain nombre de vos voisins et de vos voisines et ils étaient très positifs et très constructifs par rapport au projet en cours, y compris par rapport à leur situation personnelle. Aujourd'hui, nous allons apporter des réponses à un certain nombre de gens. Pour les personnes les plus inquiètes, je sais qu'avec la RIVP et Agnès, nous trouverons la bonne réponse pour continuer des parcours de vie dans le quartier et permettre à ce projet de démarrer.

Je vous propose de ne pas dire que ce seront des locaux de commerce, car ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, rien n'est défini sur ce projet. Nous allons construire la programmation de ces mètres carrés d'activités qui seront construits.

***Brouhaha dans la salle.***

Pour répondre à M. VIRY, il n'est pas d'accord sur les plans de réhabilitation et sur la construction de logements. Un jour, je vous laisserai discuter avec lui pour savoir quelle est la solution alternative. Il s'oppose systématiquement à toute délibération qui propose de construire du logement et d'investir de manière générale dans le logement abordable.

***Brouhaha dans la salle.***

Nous passons au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 293**

– 2021 DLH 407 : Réalisation 12 avenue de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) d'un programme de 117 logements (22 logements familiaux PLS et 95 logements PLUS en résidence étudiante) par la RIVP - Subvention (3 557 076 €)

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

Contre : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry ; E Azière)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

**DÉLIBÉRATION N° 294**

– 2021 DLH 409 : Réalisation 1-7, square de la Porte de Vanves, 2-4, avenue Marc Sangnier, 4-12 et 9-21, avenue de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 348 logements sociaux par la RIVP

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

Contre : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry ; E Azière)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 411 : Réalisation 8 rue de la Gaîté (14<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements PLA-I par Elogie-SIEMP - Subvention (465 376 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il s'agit de la création par Elogie-SIEMP d'une pension de famille rue de la Gaîté. Cette délibération porte sur un des leviers les plus forts dont dispose la Ville de Paris pour lutter contre l'habitat indigne et créer des logements accessibles pour les Parisiens : il s'agit de l'expropriation.

Ce projet propose la construction de 25 logements au sein d'une pension de famille en remplacement de bâtiments démolis en 2018 par la Ville de Paris dans le cadre des travaux suite à un arrêté de péril rendu par la Préfecture. Après la démolition, une procédure de déclaration d'utilité publique a été adoptée et prévoit la création de logements sociaux. L'expropriation ayant été rendue, les bâtiments appartiennent à présent à la Soreqa. Nous avons demandé à Elogie-SIEMP de présenter aux habitants les différentes options, comme nous nous y étions engagés avec Madame la Maire à plusieurs reprises.

Le 8 octobre dernier, nous avons expliqué ainsi très clairement ce qu'entraînerait la non-construction de cette parcelle. Le devenir de cette parcelle est encadré juridiquement par la déclaration d'utilité publique qui nous a été accordée et qui a mené à la démolition du bâti. En effet, il y a eu l'accord d'utilité publique et l'expropriation, car nous allons construire des logements sociaux. En effet, le code de l'expropriation indique que si les immeubles expropriés n'ont pas reçu dans le délai de cinq ans la destination prévue ou ont cessé de recevoir cette destination, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel peuvent en demander la rétrocession pendant un délai de 30 ans. Nous avons expliqué à cette réunion publique que s'il n'y avait pas de construction de logements sociaux sur le 8 rue de la Gaîté, la rétrocession serait faite au propriétaire avec lequel nous n'étions pas en bons termes.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de cinq étages venant s'adosser au pignon côté rue de la Gaîté. Le premier projet qui avait été évoqué allait sur la totalité de la surface de la passerelle. Nous avons demandé à Elogie-SIEMP de réfléchir à un projet moins dense, ce qui est le cas aujourd'hui avec une diminution importante de la surface.

Concernant la population qui va être accueillie dans ce bâtiment, il s'agit d'une pension de famille. Pour clarifier, la pension de famille permet le logement durable pour des résidents en situation de grande précarité, un accompagnement des résidents vers l'autonomie et le logement de droit mis en œuvre par le gestionnaire de la pension de famille. Ce sont des logements abordables. Ce sont des logements individuels complétés dans ce programme par des locaux communs avec salle polyvalente, tisanerie, etc. Des hôtes animent la vie collective et soutiennent les occupants dans leur démarche.

Ce programme accueillera également en rez-de-chaussée un local d'activité dont la destination sera définie avec les riverains du projet notamment par le biais du conseil de quartier Montparnasse-Raspail qui a souvent attiré notre attention sur ce projet. À notre demande, les riverains et conseillers de quartier seront associés à la définition du cahier des charges de l'opération, en particulier au choix d'une équipe de maîtres d'œuvre. Nous proposons que deux représentants du conseil de quartier et des riverains soient présents au concours d'architectes.

Sur la qualité de la construction, il s'agira évidemment de matériaux biosourcés, etc.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération sur la réalisation de ce projet, sur la participation de la Ville pour une subvention 465 376 € avec un respect du plan climat sachant que la Ville sera réservataire pour 13 logements, et la garantie des emprunts d'Elogie-SIEMP sur ce projet.

#### **Intervenant (public)**

J'interviens au nom de l'association du Square Gaston Baty. Je ferai deux remarques sur le projet qui nous est présenté, sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, au moment des élections municipales, notre association a rencontré les têtes de liste de toutes les listes représentées ici. Toutes ont fait part de leur volonté d'adopter une position proche ou conforme à celle qui était la nôtre, à savoir maintenir ce terrain nu pour faire une « surface verte ». C'était l'engagement pris. La proposition faite aujourd'hui est totalement différente. Nous

nous trouvons dans un contexte où quand la moindre parcelle se libère, on songe tout de suite à y construire quelque chose. La qualité d'accueil des Parisiens, la verdure et les espaces libres se comptent de plus en plus. Le problème réel qui est posé est de savoir si les élus vont tenir les engagements qu'ils ont pris ou s'ils vont y renoncer. Y renoncer, c'est suivre la proposition que vous avez faite, Madame la Maire.

#### **M. VIRY**

Madame la Maire, je veux bien prendre votre défense et je vous proposerai tout à l'heure de retirer des délibérations. Vous m'avez mis en cause à la fin de votre intervention. Vous ne pouvez pas nous reprocher notre manque de cohérence. Nous avons un alignement de délibérations qui appellent plutôt un vote contre ou une abstention de notre part. Mais il arrive très souvent que nous votions pour des délibérations en rapport avec le logement social.

S'agissant de celle-ci, nous allons nous abstenir par souci de cohérence. La densification de la ville est un vrai sujet, ainsi que sa méthanisation et son impact environnemental. Nous avons eu l'occasion de démontrer à plusieurs occasions que la politique immobilière de Mme Hidalgo en la matière avait un impact sur l'empreinte CO<sub>2</sub> de la ville sans commune mesure avec tout ce qui peut être fait par ailleurs pour compenser ou essayer de compenser. Le bilan est donc très négatif.

Nous nous abstenons, car nous pensons qu'il vaut mieux ne rien construire. Mais, nous ne sommes pas absolument contre le principe d'avoir une pension de famille. Nous considérons juste que vous pouvez très bien réaménager d'autres lieux, peut-être dans des quartiers où le pouvoir d'achat n'est pas une condition de vie ou de survie.

#### **M. ANTONELLI**

Je voudrais revenir sur ce dossier. Il a été question de 15 ans de procédure. En fait, il s'agit de 30 ans. La propriété privée est extrêmement bien protégée en France, même quand elle fait fi de la sécurité des autres citoyens. Puisque la loi nous met dans l'obligation de construire sur cette parcelle, le groupe Paris en commun salue l'arrivée d'une nouvelle pension de famille dans le 14<sup>e</sup>.

Au dernier conseil de quartier du quartier Montparnasse, nous avons parlé de cette arrivée et j'ai bien entendu que la structure sociale « pension de famille » n'était pas ou mal connue. C'est un outil efficace contre l'exclusion. Elle propose un logement durable à des personnes défavorisées et souvent exclues, marquées par des passages de vie dans la rue. Il s'agit donc d'un logement individuel pour ces personnes. Il y a également quelques couples, mais c'est très rare. À 20 ou 25, ces personnes forment une famille avec des activités de groupe et abordent ensemble le difficile chemin de la réinsertion. Il faut donc de plus en plus de ces structures. Il y a d'ailleurs eu un projet de l'État sur les cinq ans passés de 10 000 places en pension de famille, ce qui n'a pas totalement été réalisé. Il est bon qu'il y en ait d'autres. Avec cette vingtaine de personnes, ces structures ont également des encadrants. Il faut que ces structures soient situées au cœur des villes, notamment dans des quartiers vivants, et non pas dans une périphérie ou dans un espace désert et mal desservi où l'on voudrait souvent mettre les personnes à réinsérer. C'est une situation idéale entre le métro Edgar-Quinet et le métro Gaîté qui a changé de nom ce matin. Elle sera intégrée dans un quartier joli et vivant. Cette pension de famille ouverte vers l'extérieur travaillera avec les associations et les collectifs du quartier. Le slogan est « être chez soi, mais pas tout seul ». Au-dessus de l'avenue du Maine, nous avons également un excellent exemple avec la pension des Thermopyles qui voit arriver cette nouvelle entité de réinsertion avec laquelle elle pourra travailler, car les pensions de famille ont des liens entre elles.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous voyons l'arrivée de cette structure sociale absolument indispensable à notre société.

#### **M. DURAND**

Je remercie mes collègues pour la présentation du projet et nous partageons leur enthousiasme quant à l'arrivée d'une nouvelle pension de famille dans le quartier. Néanmoins, nous ne pouvons pas dire que ce projet nous enchante. Nous aurions bien évidemment souhaité qu'un espace vert subsiste sur cette parcelle. Mais, ce que je n'aime pas en politique, c'est quand on ment, quand on sait que les choses ne sont pas possibles et que l'on prétend qu'elles sont.

Comme l'ont dit Mme BERTRAND et M. ANTONELLI, la loi nous oblige à construire. Si nous ne le faisons pas et prétendons que nous pouvons faire un espace vert, il y a un risque pendant 30 ans que

le terrain soit rendu au propriétaire pour en faire autre chose, pour le vendre à des promoteurs et nous aurons à la fin la construction totale de la parcelle.

Ce que fait la Ville est de récupérer cette parcelle et de construire le minimum nécessaire pour ne pas se faire exproprier en conservant un bout d'espace vert. Ce n'est pas satisfaisant. Vu la densité de foncier dans ce quartier, nous aurions pu mettre cette pension de famille ailleurs. Je suis d'accord sur ce point. Mais il faut agir en responsabilité. La responsabilité initiale est d'avoir mis cette raison de construire du logement social. Il faut arrêter d'identifier des parcelles où nous disons que nous allons détruire pour reconstruire et densifier. Je pense que nous sommes conscients que cela a été une erreur. Nous le reconnaissons. Quand on fait une « bêtise », il faut en assumer les conséquences. Nous n'allons pas entrer dans une bataille juridique pouvant aboutir à une bétonisation totale.

Nous voterons donc cette délibération. Nous nous félicitons de l'arrivée d'une pension de famille. Ce concept devra continuer à être expliqué. Mais pour l'avenir, nous invoquons aussi le fait qu'il ne s'agit plus désormais de repérer des parcelles dans des quartiers déjà denses pour à nouveau construire même pour recréer des espaces de pleine terre. Je pense que le débat sur le PLU sera extrêmement important là-dessus.

#### **M. AZIÈRE**

Je viens d'entendre une fable absolument incroyable. Sur cette parcelle qui a été libérée par une expropriation d'un immeuble qui menaçait ruine, vous essayez de nous faire croire que vous étiez obligés de reconstruire et, de ce fait, obligés de faire du logement social. Vous nous prenez pour des idiots. J'ai assisté pendant des années à des opérations immobilières lourdes comme Réinventer Paris. On fait ce qu'on veut en matière d'urbanisme. Personne ne peut croire ce que vous êtes en train de nous dire.

J'entends dans vos arguments que vous n'assumez pas ce projet ridicule rue de la Gaîté. Vous ne l'assumez pas, M. ANTONELLI, en faisant l'apologie des pensions de famille au cœur de la cité. Vous gérez le 14<sup>e</sup> arrondissement et non pas Montpellier ou Roubaix ! Cette parcelle se situe dans un endroit historique de la ville, dans un endroit qui a une culture, celle de l'animation nocturne, du théâtre... Entendre ce que vous nous dites est effrayant ! Dès qu'un espace se libère, on construit du logement social. Vous faites la même erreur que sur Saint-Vincent-de-Paul. Vous avez un manque d'imagination ! Gouverner, ce n'est pas seulement prévoir, mais aussi imaginer la suite, imaginer la ville ! Nous aurions pu commencer par prioriser l'espace libéré pour le verdir, le végétaliser et faire sur le mur derrière une fresque... Il y a déjà une fresque sur le mur de la place de la Gaîté.

Tout à l'heure, nous avons voté des délibérations qui organisent et diffusent l'art théâtral dans le 14<sup>e</sup> arrondissement avec le Théâtre 14 et le Théâtre de la Cité Universitaire. Nous aurions pu mettre au cœur du quartier une surface vouée au théâtre, au théâtre amateur, à l'animation, au spectacle... C'est rue de la Gaîté, à Bobino, que Joséphine Baker a fait son dernier spectacle, la veille de sa mort. Vous ne gérez pas n'importe quelle ville. Je suis sidéré de vous avoir entendu faire des parallèles entre la rue de la Gaîté et la rue des Thermopyles. Vous connaissez suffisamment bien les deux quartiers pour vous excuser d'avoir fait une telle comparaison.

Je suis sidéré de voir à quel point vous passez à côté d'une rencontre avec la culture de ce quartier, avec l'intelligence collective, avec l'invention urbaine. Vous allez faire un énième logement social, car vous ne savez faire que cela. Je pense que c'est une façon de commettre un véritable sacrilège.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

J'entends vos envolées lyriques... Mais durant la campagne municipale, nous avons bien dit que nous donnerions les conditions juridiques et les conditions budgétaires en essayant de concilier cela avec les objectifs d'intérêt général et les décisions qui ont prévalu à la démolition de l'immeuble pour péril. Nous pouvons construire de l'équipement culturel, mais nous ne répondons pas à la demande de non-densification de cet îlot. Nous pouvons construire de nombreuses autres choses, mais jamais du logement accessible et social. Nous pouvons ne pas du tout construire et cela coûterait aussi à la Ville à peu près 10 millions d'euros. C'est aussi ce que nous avons présenté aux habitants et nous avons respecté notre engagement de revenir avec des éléments très circonstanciés et de maîtriser publiquement et avec les habitants le destin urbain de cet îlot.

Certains se sont peut-être engagés à ce que nous ne construisions jamais rien. Personnellement, j'ai simplement dit, oralement, qu'il y avait une jolie perspective et que l'intérêt général serait de rendre de la pleine terre, de la lumière, des espaces de végétalisation... Mais nous essayons de ne pas

opposer les deux objectifs d'intérêt général et de trouver la bonne opération. Cela ne signifie pas que quand nous allons construire une résidence de pension de famille et un rez-de-chaussée avec un projet architectural qui peut être très réussi, nous dénaturons le quartier, que nous n'avons aucune imagination...

Quand nous avons fait la réunion publique avec les habitants, les arguments n'étaient heureusement pas aussi caricaturaux que ce qui vient d'être dit par l'opposition. Tout le monde comprenait les données et avançait de manière très positive. En droit de l'urbanisme, on ne peut pas tout faire et tout décider. On ne peut pas dire ça. Avec ce genre d'argument, on fait croire n'importe quoi et c'est complètement démagogique. Le propriétaire ou ses ayants droit auraient tous les droits de revenir et nous n'aurions aucune possibilité de refuser des permis de construire. Dire qu'en urbanisme, on a le droit de tout faire, c'est absolument faux. Je vous rappelle le délai que nous avons dû attendre pour obtenir la démolition.

Je remercie toute la majorité municipale d'être aussi dans une délibération collective pour arriver à quelque chose qui sera un succès sur ce site.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 295**

– **2021 DLH 411 : Réalisation 8 rue de la Gaîté (14<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements PLA-I par Elogie-SIEMP - Subvention (465 376 €)**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 dont 6 pouvoirs

Contre : 1 dont 0 pouvoir

(E Azière)

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DLH 444 : Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je vous rappelle qu'il y a eu un premier plan de soutien à six bailleurs sociaux voté lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il y a donc eu une première liste. Pour cette délibération, nous avons une liste complémentaire de travaux éligibles au plan de soutien sur un certain nombre d'adresses permettant la transition écologique des logements et la mise en sécurité.

Concernant le 14<sup>e</sup> arrondissement il y a neuf adresses situées Porte d'Orléans, rue Jean Dolent et 11-19 Gergovie pour des installations de chauffage, de chaudières individuelles et de rénovation d'ascenseur.

**M. VIRY**

Il s'agit d'actes de gestion auxquels nous ne prenons pas part habituellement. Nous allons donc nous abstenir.

J'ai une petite remarque d'ordre budgétaire. Dans les deux délibérations qui ont précédé, sur le conventionnement, vous avez pris 12 millions d'euros en loyer capitalisé à la RIVP. Cela explique, entre autres, que vous soyez après obligés de rallonger les crédits pour financer ce genre d'opération. Ce n'est pas très cohérent.

---

## DÉLIBÉRATION N° 296

- 2021 DLH 444 : Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 24 dont 6 pouvoirs  
Pour : 24 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 6 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry ; E Azière)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DLH 455 : Modifications de garanties d'emprunt finançant la réalisation d'un programme de réhabilitation de logements sociaux par la RIVP - Garantie des prêts PAM et PHB

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Ce sont des modifications des taux de garanties d'emprunt pour un projet de réhabilitation qui se situe au 54 rue Pierre Larousse pour deux prêts.

---

## DÉLIBÉRATION N° 297

- 2021 DLH 455 : Modifications de garanties d'emprunt finançant la réalisation d'un programme de réhabilitation de logements sociaux par la RIVP - Garantie des prêts PAM et PHB

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 25 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DAE 343 : Garantie à 50 % d'un emprunt d'un montant de 34 000 000 € souscrit par la RIVP pour le financement de diverses opérations

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, cette délibération concerne l'hôtel d'entreprise « le Losserand », au 168-170 rue Raymond Losserand, en face de l'hôpital Saint-Joseph. Le retour de cet immeuble dans le giron de la Ville va permettre d'y développer des projets en phase avec les politiques municipales, en particulier avec un projet de santé Biotech compatible avec la typologie du bâtiment et son modèle économique dans le prolongement de la pépinière de Cochin, également exploitée par la RIVP avec Paris Biosanté.

Pour affiner ce projet, il y a des discussions avec la mairie du 14<sup>e</sup>, le groupe hospitalier Saint-Joseph, Paris biotech et la RIVP. La RIVP a souhaité souscrire un emprunt de type obligataire de 17 millions d'euros, soit la moitié des 34 millions d'euros du montant de la délibération.

---

## DÉLIBÉRATION N° 298

- 2021 DAE 343 : Garantie à 50 % d'un emprunt d'un montant de 34 000 000 € souscrit par la RIVP pour le financement de diverses opérations

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs  
Pour : 25 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DLH 462 : Réalisation 100 boulevard Jourdan (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (9 PLA I - 8 PLUS) et 17 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (1 488 836 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Nous partons Porte d'Orléans pour la réalisation d'un projet de construction de 17 logements sociaux et 17 logements intermédiaires par la RIVP.

Pour rappel, cette parcelle située à l'angle Jourdan-Père Corentin, est occupée par un garage à motos. Le propriétaire avait vendu la parcelle et Bouygues avait prévu un projet avec lequel nous étions en profond désaccord. Ce désaccord était aussi celui des riverains lors d'une réunion publique présentée au Stade Élisabeth. Bouygues a retiré ce projet. Afin d'éviter un second projet privé ne répondant pas aux objectifs de la ville, la parcelle a été préemptée pour le compte de la Ville de Paris par l'établissement public foncier IDF en septembre 2020.

Le présent projet que la RIVP propose de réaliser répond aux demandes de la mairie du 14<sup>e</sup>, qui étaient les arguments que nous avons posés à Bouygues et que nous avons pris auprès des riverains. Ils étaient que l'emprise au sol soit réduite par rapport à l'existant, que le bâtiment du côté du Père Corentin vienne s'aligner sur le socle du bâtiment adossé, permettant l'élargissement conséquent du trottoir. Un retrait sera aménagé vis-à-vis de la copropriété sur l'impasse Saint-Alphonse. Les deux premiers étages, rez-de-chaussée et premier étage, n'accueilleront pas de logements, mais une programmation utile au quartier avec notamment la création d'une maison de santé.

34 logements sociaux locatifs et intermédiaires vont pouvoir être créés sur une surface habitable d'environ 1670 m<sup>2</sup>.

Une attention particulière sera portée à la qualité environnementale de la construction. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération qui approuve la réalisation de ce projet, la participation de la Ville au financement du projet par une subvention de 1 488 836 €, sachant que la Ville de Paris sera réservataire pour neuf logements et de garantir les emprunts de la RIVP pour ces logements PLA I et PLUS.

---

## DÉLIBÉRATION N° 299

- 2021 DLH 462 : Réalisation 100 boulevard Jourdan (14<sup>e</sup>) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (9 PLA I - 8 PLUS) et 17 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (1 488 836 €)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DU 165 : Maine-Montparnasse (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) - Convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SAS Oasis Montparnasse

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il s'agit d'une convention de PUP avec la société SAS Oasis Montparnasse. La délibération porte sur la participation de la SAS Oasis Montparnasse, opérateur composé du promoteur REI Habitat et de la SEM PARISEINE, au financement des interventions d'amélioration de l'espace public dans le périmètre élargi du projet Oasis, qui est lauréat de l'appel à projets urbains innovants dans le cadre de Réinventer Paris.

Le projet vise à animer, rendre accessible et créer de nouveaux usages dans le bâtiment situé entre le jardin Atlantique et la Tour CIT, quitté par le Musée de la Libération en décembre 2019. Le bâtiment est aujourd'hui occupé de manière transitoire par un centre d'hébergement d'urgence de l'Armée du Salut et une ressourcerie également tenue par l'Armée du Salut et un fab lab porté par le centre Paris Anim' Montparnasse. Le projet, qui a évolué depuis la désignation du lauréat dans le cadre de la concertation, prévoit une programmation d'une résidence familiale de 66 chambres, de 36 logements en corésidence, de quatre logements passerelles SNL et d'un tiers lieu de 600 m<sup>2</sup>. Tout cela a donné lieu à une réunion publique de présentation de l'ensemble de ce projet en mars 2021.

Les aménagements en espace public et l'organisation de la desserte logistique depuis la rue du Commandant Mouchotte visent à éviter la création de flux supplémentaires sur la dalle, à réduire les nuisances sonores de la mise en activité du site par les riverains. La desserte du projet se fait par les différentes voies d'accès actuelles et futures, rue du Commandant Mouchotte, boulevard de Vaugirard et place des cinq martyrs.

La participation de SAS Oasis Montparnasse à l'ensemble des travaux prévus est de 50 %. En effet, la mairie du 14<sup>e</sup> souhaitait que dans les projets urbains partenariaux (PUP), ce soit à hauteur de 50 % pour le promoteur. C'est donc un montant de 250 000 € sur les 500 000 € totaux prévus des interventions des travaux sur l'espace public.

#### **M. DURAND**

Nous nous félicitons de la hauteur du PUP. Les partenariats de ce type qui permettent de cofinancer des aménagements de l'espace public par les opérateurs privés qui en profitent sont de très bons dispositifs.

Ceci étant, sur le projet global Oasis, même si le projet a évolué dans le bon sens depuis l'attribution au délégataire, la surélévation qui subsiste dans ce projet et qui va augmenter la densité dans cet endroit précis fait que nous ne sommes pas en soutien total de ce projet. En conséquence, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

#### **M. AZIÈRE**

Je félicite Guillaume Durand pour son esprit de responsabilité, vu qu'il l'invoque souvent, pour faire les réserves qui s'imposaient au moins sur ce plan là, c'est-à-dire la surélévation.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. La fin du Mémorial du Général Leclerc et la libération des lieux au bénéfice du musée, qui par contre a été superbement réussi au début de l'avenue du Général Leclerc, nous imposent une lecture critique de ce projet. Les grands projets urbains soulèvent bon nombre de critiques de notre part qui relèvent d'une incompréhension de votre façon d'aborder les espaces en communiquant avec ceux qui l'habitent. D'ailleurs, la place de la concertation dans ce projet est devant nous.

Je vous remercie d'avoir reprécisé la nature du projet, car nous n'en parlons pas du tout. On ne dit pas de quoi il s'agit. On ne dit rien sur le concept d'hôtel social, la place du restaurant, du bar, des terrasses... qui avaient suscité beaucoup de réserves et d'interrogations de la part des riverains.

Ce n'est pas parce qu'on leur fait une surélévation du bâtiment en bois que cela justifie que l'on surélève d'une part et que l'on surélève de deux niveaux d'autre part. Nous sommes encore en train d'augmenter le volume sur cette dalle qui avait sa propre géométrie, sa propre architecture, sa propre esthétique. Pour ceux qui le connaissent et qui aiment l'architecture, cet endroit est superbe. De l'extérieur, ce n'est pas évident, mais de la dalle, c'est une réussite. Il y a quelque chose qui appelle un peu de respect et qui mérite que l'on prenne des précautions. On va nous faire quelque chose en bois à l'endroit de l'ancien musée du Général Leclerc. Néanmoins, grâce à la surélévation, nous gagnons plus de 2000 m<sup>2</sup>.

À la lecture de la délibération, nous sommes dans une confusion des problématiques ergonomiques, logistiques, de circulation, de fin de rénovation de la gare, de sortie des voyageurs par la rue du Commandant Mouchotte...

Je lis : « L'espace public environnant se caractérise actuellement par... » je dirais le désordre et l'anarchie qui dominent sur le plan circulatoire. On ne peut pas dire le contraire. Nous y passons tous les jours.

Les trouvailles et les pistes évoquées dans cette délibération me laissent sceptique. Rien ne dit comment la desserte logistique du bâtiment sera réglée que ce soit pour la rue du Commandant Mouchotte ou pour les espaces sur la dalle qui seront réduits à la circulation, ce qui est une bonne chose. Mais une auberge sociale ou un hôtel social nécessitent de l'approvisionnement, de la blanchisserie, de la restauration... Ces problèmes ne sont pas réglés dans cette délibération.

Concernant l'accès vertical, pour ceux qui pratiquent l'endroit, on ne peut pas dire que l'accès vertical soit une réussite. Les ascenseurs sont dans un état lamentable. Un sur deux ne marche pas. Je ne vois pas de file d'attente devant les ascenseurs pour l'accès vertical à la dalle ou à l'axe Gare Montparnasse.

Cette délibération se contente de dire en termes généraux qu'elle veut régler les problèmes logistiques, rendre les accès plus fluides entre la gare et la dalle et donner une fonction à cet hôtel dont il n'est pas question dans la délibération, tout en limitant les nuisances pour les riverains du jardin Atlantique qui savent par avance qu'un accroissement des nuisances les attend.

Vous dites que le programme d'intervention pourra donner lieu à des ajustements et qu'il est en cours de concertation. C'est tant mieux. Pourriez-vous me dire quand ces ajustements pourront être évoqués ? Est-ce que nous nous contenterons de négociations et d'amendements à la marge sur le projet ou est-ce que l'on pourra entendre la parole des habitants ainsi que la parole de la mairie et ses intentions ? Je ne conteste pas l'idée qu'il puisse avoir ici un outil lié aux voyageurs et à l'hébergement. Néanmoins, je pense que comme d'habitude, tout ceci est fait dans une confusion générale, dont je me demande si ce n'est pas une méthode permettant d'éviter une véritable concertation.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je préfère ne pas répondre. L'objet de la délibération est le PUP. Apparemment, c'est une bonne chose et cela va dans la bonne direction.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 300**

– **2021 DU 165 : Maine-Montparnasse (14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) - Convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SAS Oasis Montparnasse**

**Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND**

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 23 dont 6 pouvoirs

Pour : 17 dont 5 pouvoirs

Contre : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry ; E Azière)

Abstention : 7 dont 2 pouvoirs  
(C Chevallier, G Durand, F Letissier, J Marchand, S Matmati, S Parisot, C Villani)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASCO 116 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (79 026 €) au titre des services de restauration pour 2022

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

En l'absence d'Amine BOUABBAS, je vais présenter les délibérations DASCO.

La cité scolaire François Villon fait l'objet de discussions et de dialogue de gestion entre la Ville de Paris et la région Île-de-France, notamment sur la restauration scolaire. Au regard des éléments étudiés chaque année, il y a parfois nécessité d'une subvention d'équilibre sur la partie collège.

Ainsi, cette délibération permet de verser une subvention complémentaire d'équilibre au collège François Villon d'un montant de 79 026 € pour la restauration.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 301

– 2021 DASCO 116 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (79 026 €) au titre des services de restauration pour 2022

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASCO 127 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention 2022 (5 201 528 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Chaque année, nous avons un processus très complet de dialogue budgétaire et de dialogue de gestion qui associent des objectifs qualitatifs en termes de restauration scolaire. Au bout de ce processus, nous votons chaque année les subventions à chaque caisse des écoles.

Cette année, la subvention attribuée par la Ville s'élève à 5 201 528 € pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les objectifs de la caisse des écoles sont :

L'éducation à l'alimentation durable, nutritionnelle et au goût ;

La qualité et la durabilité alimentaire ;

La suppression de l'usage des matières plastiques : là, le 14<sup>e</sup> n'avait pas grand-chose à faire, mais va continuer ;

La lutte contre le gaspillage et la gestion des biodéchets ;

Les conditions de sécurité des équipes et d'accueil des enfants et les conditions de travail et d'emploi.

---

### DÉLIBÉRATION N° 302

- 2021 DASCO 127 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention 2022 (5 201 528 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs  
Pour : 30 dont 8 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DASCO 165 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention d'investissement (73 692 €) au titre de la restauration scolaire du collège Jean-Moulin

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous avons la subvention d'investissement entre le collège Jean-Moulin, la caisse des écoles et la Ville de Paris. Depuis la rentrée de septembre, la caisse des écoles intervient et assure la confection et le service des repas dans ce collège.

Auparavant, il s'agissait d'un prestataire externalisé qui fabriquait les repas en Picardie et les amenait en liaison froide dans le collège. Il a donc fallu installer le matériel nécessaire à la remise en route d'une cuisine et du service. La subvention de la caisse des écoles pour le collège et le réfectoire s'élève à 73 692 €.

---

### DÉLIBÉRATION N° 303

- 2021 DASCO 165 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention d'investissement (73 692 €) au titre de la restauration scolaire du collège Jean-Moulin

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs  
Pour : 30 dont 8 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DASCO 168 : Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2 266 120 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

C'est le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 266 120 €. Nous l'avons mis en subvention exceptionnelle, car pour toutes les caisses des écoles de Paris, un dialogue de gestion a eu lieu et a permis d'évaluer les conséquences financières et budgétaires sur les établissements publics que sont les caisses des écoles, notamment la fréquentation des restaurants scolaires.

Pour la caisse des écoles du 14<sup>e</sup>, cette subvention s'élève à 143 282 €.

---

## DÉLIBÉRATION N° 304

– 2021 DASCO 168 : Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2 266 120 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 14 2021 22 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2022

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je présente également rapidement la délibération budgétaire qui présente sur l'État Spécial de l'arrondissement pour l'année 2022. En janvier, nous ferons une communication budgétaire plus importante et nous prendrons également les investissements localisés et les lignes d'autorisations de programme qui concernent les opérations plus importantes et plus lourdes qui seront inscrites au budget de la Ville de Paris.

Il s'agit de la délibération sur l'État Spécial qui reste très habituelle et fixe les grandes parties de la dotation d'arrondissement pour le budget primitif 2022.

La dotation d'animation locale s'élève pour le 14<sup>e</sup> arrondissement 716 955 €.

La dotation de gestion locale qui s'applique à faire fonctionner au quotidien tous les équipements rattachés à l'inventaire s'élève à 7 324 343 €. Elle est en légère augmentation (près de 4 %) par rapport à l'année 2021.

La dotation d'investissement rattachée à l'inventaire du 14<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 283 060 €. Elle est là pour les travaux d'urgence et comprend les dotations des conseils de quartiers.

Ce budget primitif a été énormément travaillé avec les services et la direction générale des services afin d'évaluer les besoins pour le fonctionnement des équipements.

En janvier, nous reviendrons sur les gros programmes, type Denfert-Rochereau, réhabilitation lourde des crèches, d'espaces publics...

**M. VIRY**

Je voudrais d'abord savoir si M. DURAND avait trouvé dans l'État Spécial qui nous est proposé aujourd'hui les réponses à son vœu du début du mois en matière d'investissements localisés. En effet, vous aviez demandé une dotation supplémentaire sur une des trois lignes de l'État Spécial et je voudrais savoir si cela avait été fait.

D'autre part, on annonce une annexe dans le document. Je ne l'ai pas trouvée. Il manque le tableau qui répartit les crédits par nature. Je ne pense pas que ce soit fondamentalement gênant pour adopter la délibération, mais c'est un peu ennuyeux pour la comprendre.

À titre complémentaire, pour répondre à M. LETISSIER, je ne reprendrai pas mon propos sur l'état des finances de la ville, mais vous ne pouvez pas mettre dans la même balance les surplus liés au Covid, qui sont de l'ordre de 150 millions et qui arrivent un peu en opportunité pour faire paravent sur le point de finances de la Ville, avec les plus d'un milliard de loyers capitalisés. Ce ne sont ni les mêmes volumes ni les mêmes enjeux et cela n'aura pas les mêmes conséquences sur la situation budgétaire et fiscale de la Ville. J'emploie le terme fiscal, car quand vous avez cité l'institut de notation, la seule raison pour laquelle il n'a pas trop dégradé la note de la Ville est parce qu'il considère qu'elle a

un potentiel fiscal encore extraordinaire. Pour être clair, si on ne nous a pas trop dégradé la note, c'est parce qu'il y a encore des gens pour payer les impôts.

#### **M. AZIÈRE**

J'avais prévu cette intervention en début de conseil. Comme nous sommes en fin de conseil, je vais aller vite.

Nous sommes forcés de relativiser la réalité de la gestion de cet investissement avec des dotations de ce type. Que ne portons-nous une véritable réforme du statut de Paris pour que les arrondissements puissent véritablement gérer leur budget ! Avec un peu plus de 8 millions, nous ne gérons qu'un peu plus de 1 % du budget de la Ville de Paris. C'est dire la relativité de notre pouvoir au sein de cet arrondissement. Je veux croire en votre influence, Madame la Maire, sur l'exécutif. Mais je me disais en regardant ces chiffres que nous sommes loin de ce qui pourrait être une véritable réforme qui donnerait aux arrondissements compétences, budget et efficacité. Sur le domaine de la propreté, nos concitoyens seraient heureux de nous voir agir en responsabilité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 305**

– 14 2021 22 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2022

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Votants : 25 dont 7 pouvoirs

Pour : 25 dont 7 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

### **QUESTIONS**

- Q14 2021 22 : Question déposée par M. Éric AZIÈRE du groupe Ensemble pour Paris 14<sup>e</sup> au sujet de la signalétique du centre social Didot

#### **M. AZIÈRE**

Le 18 mars, nous avons voté à ce Conseil d'arrondissement à l'unanimité un vœu souhaitant un panneau de signalisation rue Didot afin de contribuer au gain en notoriété du centre social et culturel Didot. Pourriez-vous nous informer sur le calendrier prévu pour cette installation ?

#### **M. DURAND**

La demande d'installation de cette signalétique spécifique sur le centre social et culturel Didot a été transmise aux services. La Ville de Paris se fixe des règles sur ce qu'il est possible de signaler dans l'espace public. Il s'agit du schéma directeur de signalisation et d'indication de la Ville de Paris. Cela permet un jalonnement. En l'occurrence, ce n'est pas l'aspect centre social, mais l'aspect centre culturel qui va permettre de le signaler avec un financement par l'État. Ce centre étant financé à la fois par la CAF et la ville, le jalonnement est réalisable et entre dans les critères de ce schéma.

Nous avons donc choisi de transmettre cette demande afin que l'instruction des travaux relatifs à la pose du panneau soit réalisée. Nous verrons ensuite avec le centre social et culturel leur avis sur l'implantation du panneau et le planning détaillé d'installation. Je rappelle que dans l'espace public parisien, nous sommes sur une politique de désencombrement de cet espace public. Cela ne signifie pas que nous allons enlever l'ensemble des panneaux, mais nous faisons un travail particulier de dépose des panneaux de jalonnement pour les véhicules particuliers motorisés et nous nous concentrons plutôt sur un jalonnement pour les piétons. C'est ce que nous ferons pour le centre culturel Didot avec une signalisation uniquement pour les piétons. Les choses se jouent en termes d'implantation et de hauteur.

J'ajoute que dans le cadre du budget participatif signalétique de la porte de Vanves, un travail de cartographie et de mise en valeur des structures de ce quartier spécifique sera réalisé. Nous travaillons dans ce cadre avec le centre social et culturel et nous associerons les différentes parties prenantes du quartier à cette réflexion.

– **Q14 2021 23 : Question déposée par M. Éric AZIÈRE du groupe Ensemble pour Paris 14<sup>e</sup> au sujet de la rénovation de la piscine de l'aspirant Dunand**

#### **M. AZIÈRE**

Début 2018, nous avons accompagné les usagers et riverains de la piscine aspirant Dunant mobilisés pour une rénovation en profondeur des vestiaires de la piscine. Ils ont été largement soutenus par le conseil de quartier Mouton Duvernet. Ils ont déposé un projet au budget participatif en 2018. Ce projet est arrivé deuxième lauréat du budget participatif dans le 14<sup>e</sup>. Pendant l'année 2019, des réunions de travail ont permis d'affiner le projet et les plans de rénovation.

Pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement du projet et le calendrier prévu de la réalisation de ces travaux ?

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Je vais répondre à la place d'Anissa GHAIKI. Nous réaffirmons que nous sommes très attachés à la réalisation de ce projet, d'autant que nous avons des difficultés à le mener, mais nous suivons de très près la recherche d'un local qui permettra d'accueillir les locaux sociaux de la Direction des espaces verts afin que chaque mètre carré à l'intérieur de ce bâtiment puisse être consacré à l'activité piscine (nageurs et nageuses, mais aussi agents de la piscine). Nous pensons que cela ne répondrait pas à l'esprit du budget du projet voté au budget participatif de faire les travaux sans cela. Nous avons une piste. Nous espérons qu'en 2022, nous aurons un calendrier que nous pourrions annoncer, car nous aurons trouvé ce local.

La piscine ne va pas très bien en ce moment. Elle est fermée. Nous allons peut-être pouvoir déplacer tous ces calendriers, car cela nécessite d'autres travaux.

Nous proposons de nous engager à afficher très clairement et très lisiblement sur la porte de la piscine où en est le projet du BPP voté en 2019. Nous n'avons jamais été près de trouver un local pour les locaux sociaux de la DEVE. Il nous faut simplement un calendrier.

– **Q14 2021 24 : Question déposée par M. Éric AZIÈRE du groupe Ensemble pour Paris 14<sup>e</sup> au sujet de l'affichage libre dans le 14<sup>e</sup>**

#### **M. AZIÈRE**

Cela concerne l'affichage libre dans l'arrondissement. Nous avons voté à l'unanimité un vœu pour qu'une carte indique la localisation des panneaux d'affichage libre, qu'elle soit actualisée puis publiée sur le fronton de la mairie ou en tout cas qu'elle soit accessible sur les médias digitaux d'information de la mairie et des conseils de quartiers ainsi que sur l'open data de la ville. Pour se mettre en conformité avec la loi, il faut que soit installé dans l'arrondissement un réseau supplémentaire de panneaux libres d'accès qui puissent être dédiés au tissu associatif et engagé. Enfin, le vœu prévoyait que ce tissu associatif soit engagé et associé, via les conseils de quartiers, à l'implantation et la mise en œuvre de ces nouveaux panneaux.

À travers votre réponse, pouvez-vous nous dire l'état d'avancement de ces différentes étapes sur la réalisation de ce projet, les modalités pratiques de celles déjà réalisées et le calendrier restant à prévoir ?

#### **M. DE FARAMOND**

Effectivement, ce vœu a été voté à l'unanimité par ce Conseil d'arrondissement. Je rappelle qu'un travail de recensement a été effectué par la Ville de Paris et la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires en 2019 et a été suspendu pour cause de crise sanitaire. La Ville de Paris est toujours en train de faire ce recensement au niveau de l'ensemble des arrondissements et un cadre de l'administration parisienne a été désigné pour mener à bien les modalités d'augmentation du nombre de panneaux dans les différents arrondissements.

En attendant les retours de la DDCT, la mairie du 14<sup>e</sup> se saisit pleinement du sujet. L'augmentation du nombre de panneaux d'affichage libre dans l'arrondissement fait partie intégrante de notre plan d'action territoriale sur la vie associative et la participation pour 2022 avec l'organisation à partir du mois de janvier d'un groupe de travail dans l'arrondissement avec les services concernés, les associations et les habitants via les conseils de quartiers sur les possibilités d'implantation et le choix des lieux idoines pour ces nouveaux panneaux d'affichage libre. Les groupes de travail débuteront au début de l'année 2022. Pour ce qui est des autres panneaux d'affichage dans l'arrondissement nous prévoyons aussi d'augmenter le nombre de panneaux d'affichage des conseils de quartiers de manière assez significative.

Quant à notre demande d'une carte indiquant les panneaux d'affichage, elle est disponible dans le hall de la mairie ainsi que sur la plateforme citoyenne dans l'attente de sa disponibilité sur l'open data de la Ville de Paris. Ce sera fait quand la DDCT aura recensé l'ensemble des besoins et des panneaux existants sur Paris.

– **Q14 2021 25 : Question déposée par M. Éric AZIÈRE du groupe Ensemble pour Paris 14<sup>e</sup> au sujet de la concertation sur le projet de forêt urbaine place de Catalogne**

### **M. AZIÈRE**

Ma dernière question concerne le projet de la forêt urbaine de la place de Catalogne. La concertation est terminée depuis la semaine dernière. Elle a eu lieu malgré la crise sanitaire ce qui est une très bonne chose. Pouvez-vous nous donner des indications ou un relevé de décisions sur les points suivants :

- La déconstruction de la fontaine « le Creuset du temps » est-elle définitivement programmée ? Quel aura été le coût global de sa construction, sa mise en service, son entretien ? Quel sera le coût de sa suppression ? S'agirait-il d'une démolition complète ou pas ? Pour l'artiste qui l'a créée, quel souvenir est-il prévu de garder ?
- Sur les 11 600 m<sup>2</sup> de surface du projet, quel est le nombre d'arbres et d'arbustes qui seront implantés réellement ? Quels seront les types de végétation choisis ? Quelle est la surface de forêt effectivement créée sur la place ?
- Pour tenir compte des contraintes déjà diffusées sur le projet, pendant combien de temps 50 % d'espaces de forêt seront mis en défens, c'est-à-dire qu'il ne sera pas permis d'y pénétrer afin de protéger la végétation ? Est-ce une mesure définitive ou provisoire pour que la végétation s'installe et se développe ?
- Quel type d'éclairage nocturne est prévu sur cet espace ? Je suppose qu'il sera approprié.
- Quelle place sera réservée sur cet espace à la biodiversité, de toute nature, qu'elle soit elle-même installée ou qu'elle y vienne seule ?
- Quels coûts et budget prévisionnel ont été estimés pour la réalisation de ce projet ?

### **M. DURAND**

Sur la déconstruction de la fontaine, sa préservation est incompatible avec le projet de réaménagement de la place puisqu'il s'agit de se réappropriier le centre de cette place et de créer un espace forestier et paysager avec un sol perméable et vivant. Le permis de démolir a été déposé par la direction de la voirie et des déplacements et a fait l'objet d'une autorisation le 14 octobre dernier.

Les premiers coûts de déconstruction et travaux préparatoires s'élèvent à 580 000 €, soit environ 6 % du coût total du projet est de 9,6 millions d'euros.

Les premiers travaux auront lieu durant l'année 2022 simultanément avec d'autres travaux préparatoires et préalables à la réalisation de l'aménagement définitif, ce qui permettra d'avoir une première phase de la forêt avec une mise en place du fer à cheval et donc du sens de circulation modifiée et une première étape de végétalisation qui ne sera pas pérenne et permettra de commencer à avoir du végétal sur la place.

Concernant le coût global, la fontaine date de 1987. À l'époque, la SEMIREP était l'aménageur. Le montant des travaux n'a pu être retrouvé dans les dossiers des directions, car il n'y a pas d'accès aisé aux archives de la SEMIREP.

Par contre, dès 1988, il y a eu plusieurs problèmes de pannes, de déclenchements intempestifs des projecteurs, un encrassement par de lourds calcaires et la libération d'algues et de mousses. Dans les années 1999-2000, il y a eu des travaux d'environ 1 million d'euros. Mais dès 2002, de nouvelles difficultés électriques avec les projecteurs sont apparues. Il y a eu de nouvelles réparations moins importantes, mais le fonctionnement de la fontaine n'a jamais été satisfaisant.

En 2012, la DPA (aujourd'hui DCPA) indiquait qu'en raison du mode de fonctionnement, la fontaine de pouvaient plus inscrire dans la démarche de développement durable de la Ville de Paris, car la consommation d'eau et d'électricité était extrêmement importante avec en plus un rejet d'eau avec des pollutions chimiques importantes. Après un point sur les dépenses de fonctionnement, une étude de diagnostic et préconisations a préconisé des actions pour remédier aux problèmes récurrents. Des travaux de plus de 400 000 € de maîtrise d'œuvre étaient préconisés et cela impliquait aussi de revenir sur des éléments de conception. Ceux-ci n'ont pas été réalisés et il a été décidé d'arrêter le fonctionnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour information, entre 2008 et 2012, l'eau, l'électricité et la maintenance coûtaient 73 200 € par an à la ville. Depuis, cela nous coûte 3000 € par an en termes d'entretien.

Vous demandez le nombre d'arbres et d'arbustes et le type de végétation sur les 11 600 m<sup>2</sup> de surface de projet. La densité de végétalisation est forte sur la forêt : 10 arbres et 40 arbustes minimums par 100 m<sup>2</sup>. Le total exact sera déterminé en fonction du dessin du projet. L'idée est d'avoir plusieurs strates : la strate arborée, mais aussi la strate arbustive et la strate herbacée. Ce niveau de végétalisation s'auto-alimente et crée un écosystème cohérent.

Conformément au plan biodiversité, il est prévu la plantation d'une majeure partie des essences indigènes du Bassin parisien et de l'Île-de-France avec une diversité d'essences. Néanmoins, comme cette forêt a vocation à durer, du fait du réchauffement climatique, un certain nombre d'essences qui ne sont pas natives du Bassin parisien pourront être implantées pour mieux s'adapter aux effets du réchauffement climatique.

Nous visons à installer au moins 3600 m<sup>2</sup> de forêt sur la place. Le dessin définitif n'est pas encore tout à fait fait. Un certain nombre de sujets sont encore à trancher suite à la concertation.

Sur le sujet de la mise en défens, les 50 % sont un minimum pour entrer dans la labellisation et le cahier des charges de la Ville de Paris. L'idée est que ce soit la plus pérenne possible. Une forêt urbaine est un écosystème cohérent où se développe de la biodiversité. La contrepartie positive et que l'entretien est assez léger. Mais pour cela, il ne faut pas qu'il y ait de mésusages et de pollutions. Or nous savons que la présence humaine en amène un certain nombre. Ne serait-ce qu'en piétinant un certain nombre d'éléments de la surface herbacée, cela pourrait la mettre en danger.

L'intégralité de la forêt sera-t-elle mise en défens ? Cette mise en défens intégrale n'aura-t-elle lieu que durant une première période, le temps que les sujets se développent ? Certains espaces seront-ils accessibles au public ? Les services et les élus le détermineront. En sortie de la concertation, les avis sont partagés. Sur la question de la traversée, un tiers des personnes souhaitait que ce ne soit pas traversé du tout, un tiers des personnes souhaitait que ce ne soit traversé que la nuit et un tiers des personnes souhaitait que ce soit traversé la nuit comme le jour. Cela sera à définir en fonction du développement des sujets et des différentes étapes d'élaboration de cette forêt.

Pour ce qui est de la perspective sur la place de la tour Eiffel, nous l'avons en tête. Il y aura un jeu sur la densité des grands sujets afin que sur les points de la place où nous pourrons voir la tour Eiffel, la végétation soit un peu moins dense. Nous pourrons l'apercevoir du côté de la rue du château. Dans le projet présenté, nous envisageons la création d'un belvédère avec une esplanade en surplomb de la forêt, car la forêt sera légèrement en pente afin de reprendre l'inclinaison de la fontaine actuelle. Cela sera du côté du boulevard Pasteur pour pouvoir admirer la tour Eiffel, notamment lors des feux d'artifice. Il pourrait y avoir des assises et des agrès pour faire du sport, mais cela reste à déterminer.

Pour ce qui est de l'éclairage nocturne, il sera de différents types, car il y a différents usages. Il y a des voies circulées sur lesquelles nous gardons un éclairage classique de sécurité avec 15 lux d'intensité. Concernant l'aire piétonne au sud de la place, entre la rue Alain et la rue Jean Zay, il y aura également un éclairage classique sur le type piétonnier, soit 7,5 lux. Sur l'espace forestier,

l'idée est d'éviter au maximum la pollution lumineuse. S'il y a des traversées, il y aura un éclairage de sécurité sur la traversée. Mais si la traversée est fermée la nuit, il ne sera pas nécessaire de l'éclairer. L'idée de cette forêt urbaine est d'équilibrer la présence humaine avec les besoins de sécurité et d'accessibilité et la préservation d'une faune et d'une flore dans un écosystème cohérent et préservé.

Il y a la question des chemins de nature, des trames vertes et des trames bleues, que nous développons dans Paris. Nous nous plaçons à l'intersection de la coulée verte. L'avenue du Commandant Mouchotte sera également fortement végétalisée lors du projet Maine-Montparnasse. De la même manière, les chemins de fer à ciel ouvert à côté constituent pour la faune et la flore un grand espace de circulation qui permet de connecter les réservoirs de biodiversité entre Paris et sa périphérie. Je peux évoquer le renard roux, le hérisson d'Europe, la fouine, le lézard des murailles ou le criquet à ailes bleues, mais également des espèces végétales, car ce sont des milieux assez rares dans Paris préservés de la présence humaine. Je peux citer le robinier faux-acacia ou le séneçon du cap.

Nous présenterons aux habitants l'intégralité de la palette végétale qui sera retenue et les animaux que nous pourrions y trouver. Mais cela n'est pas encore déterminé.

Sur le coût d'entretien et le budget prévisionnel, le budget d'investissement est de 9,6 millions d'euros. Pour l'entretien, l'idée est de le limiter au maximum. Pendant les premières étapes, un arrosage sera fait, car ce sont des sujets que nous allons transplanter et il faut en prendre soin. À terme, nous souhaitons que l'entretien soit extrêmement limité. Plus il y aura de présence humaine et de traversées, plus il faudra faire d'entretien de sécurité au moins aux abords des endroits où l'humain sera présent. Nous ne pouvons pas donner de chiffres sur le coût de fonctionnement d'une forêt urbaine, car c'est une première et nous expérimentons. Mais l'idée est que ce soit bien inférieur au coût d'entretien d'un parc, car nous ne sommes pas sur ce type d'équipement.

---

## VŒU

– **V14 2021 43 : Vœu voté par les conseils de quartier Mouton-Duvernet et Montsouris-Dareau concernant La Rochefoucault**

### **Intervenant (public)**

Ce vœu exprime la volonté de sauvegarder un espace vert exceptionnel au cœur de notre arrondissement, la volonté de préserver un patrimoine remarquable et la volonté d'ouverture au public de ce site pour un projet d'intérêt général.

Ces préoccupations sont montées progressivement de différentes associations. Un maximum d'associations commence à s'emparer du sujet. Avec ce vœu, les riverains via leurs conseils de quartiers s'emparent de ce sujet. Il y a non seulement le conseil de quartier du territoire concerné, mais également les conseils des quartiers voisins. Dans le même élan que le vote de Mouton-Duvernet, le conseil de quartier Montsouris-Dareau a souhaité s'associer.

Nous avons ajouté la volonté qu'un dialogue régulier s'installe sur le sujet. Dans cette période où nous mettons un certain nombre de comités de suivi en place, nous portons l'idée qu'il puisse y avoir un comité de suivi sur La Rochefoucault avec des réunions deux ou trois fois par an et avoir sur 2022 deux ou trois réunions même si cela ne se débloque pas tout de suite afin d'avoir un dialogue régulier continu avec les principaux partenaires pour ouvrir cette concertation au plus grand nombre quand il le faudra.

### **Intervenant (public)**

Je prends le prétexte de ce dernier vœu pour faire une proposition constructive.

La pratique naissante de la démocratie participative donne lieu à de nombreuses consultations citoyennes initiées par la Mairie de Paris. Pour assurer tant la légitimité que l'efficacité de ces consultations, nous suggérons que soit initiée l'élaboration d'une charte pour asseoir cette pratique sur des bases robustes. C'est un sujet dont pourraient se saisir les conseils de quartiers actuels et futurs dans les meilleurs délais.

## M. DURAND

Nous soutenons très largement ce vœu. Plus tôt, nous avons parlé de différentes parcelles sur lesquelles nous avons fait des déclarations d'utilité publique nous obligeant à construire. Là, il ne faut pas faire la même erreur. Il y a un bel espace de pleine terre au cœur du 14<sup>e</sup> avec un jardin qui ne demande qu'à être ouvert au public. Nous avons également défendu la question de la traversée lors de la campagne municipale. L'enjeu est de ne pas rater ce projet, de faire une acquisition à terme, d'en faire un espace vert accessible au public, de faire beaucoup de réhabilitation et de rénovation des bâtiments existants. Notre souhait, en tant qu'écologistes, est de ne construire sur de la pleine terre et garder l'intégralité de la surface actuelle.

## M. GUENANEN

Le groupe Paris en commun soutiendra le vœu.

## M<sup>me</sup> BERTRAND

À ce jour, le site est toujours propriété de l'APHP. La volonté de la Ville est toujours l'achat de ce site. Comme d'autres sites hospitaliers propriétés de l'APHP, il fait l'objet de discussions avec la Ville de Paris. Malgré les demandes du cabinet d'Emmanuel Grégoire, l'APHP ne semble pas très rapide dans son souhait, mais notre objectif est toujours le même et nous continuerons jusqu'à ce que nous l'ayons atteint.

La Rochefoucauld accueille actuellement le commissariat. La date de fin de travaux, si l'autre commissariat est terminé, est prévue pour 2023. Plusieurs vœux et questions ont déjà été proposés dans cette instance.

Je rappelle la position de la majorité municipale que nous avons tenue pendant la campagne électorale et que j'ai rappelée à plusieurs reprises lors de vœux ou de questions :

- Protéger le site de la spéculation foncière ;
- Préserver et améliorer le parc existant qui devra être ouvert au public et permettre une liaison entre l'avenue du Général Leclerc et René Coty ;
- Être un parc ouvert ;
- Permettre le développement d'activités culturelles, artistiques et/ou d'intérêt général.

Dans la mesure où ces objectifs sont les mêmes que ceux exposés dans le vœu, je ne peux que vous appeler, chers collègues, à voter favorablement pour ce vœu.

Concernant le suivi, j'ai déjà fait un certain nombre de réponses aux associations et aux conseils de quartiers. Il faudrait effectivement que nous puissions nous rencontrer sur ce projet, qui ne se fera pas dans les deux années à venir.

---

### DÉLIBÉRATION N° 306

#### – V14 2021 43 : Vœu voté par les conseils de quartier Mouton-Duvernet et Montsouris-Dareau concernant La Rochefoucault

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

## M<sup>me</sup> PETIT

Bonne fin d'année. C'était le dernier Conseil de l'année 2021, le prochain aura lieu le 25 janvier 2022.

Merci à tout le monde et bravo pour votre endurance.

*La séance est levée à 24 h 36.*